



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE VENDREDI 23 JANVIER 1998

www.lesoleil.com

CENTRE DES CONGRÈS

«Des frais injustifiés»

Francine Dubé sévèrement blâmée par le Vérificateur général

GILBERT LEDUC
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le Vérificateur général porte un jugement implacable sur le court règne de dix mois de Francine Dubé à la direction générale de la Société du Centre des congrès de Québec: plus de 4000 \$ de frais de voyage, de séjour et de représentation «injustifiés» ou «insuffisamment expliqués» et, surtout, près de 3 millions \$ de contrats accordés en dérogation aux règles gouvernementales.



Francine Dubé

«Francine Dubé s'est octroyé des avantages pour compenser ses conditions de travail qu'elle considérait, à certains égards, comme insuffisantes, avantages que la réglementation ne prévoit pas», a constaté le Vérificateur général, Guy Breton.

De plus, «à titre de responsable de la gestion de la Société, elle aurait dû s'assurer que la réglementation relative aux contrats était respectée, et ce, conformément à la loi constitutive de la Société, au Règlement sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne de la Société ainsi qu'aux principes de bonne gestion».

Le Vérificateur général a remis, hier, au gou-

La dg s'octroyait de petits avantages pour compenser ses conditions qu'elle jugeait insuffisantes

vernement un percutant rapport de 25 pages contenant les fruits de la vérification particulière menée au cours des trois derniers mois au Centre des congrès. Le ministre délégué au Tourisme, David Cliche, devrait commenter le rapport au cours des prochains jours.

On se souvient qu'à la suite des révélations publiées par le *Journal de Québec* sur de présumées dépenses irrégulières faites par M^{me} Dubé, le gouvernement avait confié au Vérificateur général, le 22 octobre, le mandat d'aller fouiller dans les livres du Centre des congrès afin de pas-

Voir DUBÉ en A2 >

Glorieux forcé



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

«Je n'avais pas l'intention de le garder», a juré Jean-Luc Poulin, en enflant le chandail bleu-blanc-rouge pour les besoins de la photo.

Une raison nommée Patrick

Jean-Luc Poulin ne peut plus détester autant le Canadien

YVES POULIN
Le Soleil

VANIER — Jean-Luc Poulin avec un chandail du Canadien sur le dos? Voilà qui tient de l'hérésie.

Le hasard a voulu que son fils Patrick, ex-porte-couleurs du Lightning de Tampa Bay, devienne un joueur de la Flanelle. L'histoire du paternel nous apprend qu'il a vénéré les Red Wings de Detroit pour le simple plaisir d'admirer Gordie Howe. Puis son allégeance a pris le chemin de Boston pour apprécier le talent de Phil Esposito et Cie. Petit crochet par

la suite vers Long Island en raison de Bryan Trottier. Terminus à Québec pour l'épopée des Nordiques et le charisme de Peter Stastny.

Et les Glorieux dans tout ça? Le résident de Vanier ne peut réprimer une moue de circonstance. La cadence de ses mâchoires sur sa gomme augmente aussi d'un cran. Ne reste qu'à vérifier sa tension artérielle!

C'est au moment de croquer sa binette avec le chandail bleu-blanc-rouge que les blagues de bon aloi ont fusé.

Voir POULIN en A2 >

L'affaire Lewinsky met Clinton en fâcheuse position

Le président continue de tout nier



«Je ne demanderais jamais à personne de dire autre chose que la vérité», a martelé Bill Clinton, qui a rencontré la presse hier, aux côtés de Yasser Arafat.

WASHINGTON (d'après AFP et AP) — Le scandale autour de la liaison présumée de Bill Clinton avec une stagiaire à laquelle il aurait demandé de mentir à la justice a pris hier des allures d'affaire d'État, en dépit des dénégations répétées du président américain.

La jeune stagiaire au coeur de la tempête, Monica Lewinsky, devait effectuer une déposition sous serment aujourd'hui, mais celle-ci a été reportée *sine die*, selon la télévision. Son avocat avait évoqué hier la possibilité que cette déposition soit reportée, en vue de lui obtenir une possible immunité judiciaire.

Selon la presse, M^{me} Lewinsky, 24 ans, aurait entretenu à partir de 1995 une liaison avec le président qui l'aurait incitée à mentir dans une procédure judiciaire intentée contre lui pour harcèlement sexuel par une autre femme, Paula Jones.

Lors d'une première déposition dans l'affaire Paula Jones, M^{me} Lewinsky a

nié sous serment toute liaison avec le président. Mais, enregistrée à son insu par les autorités, elle aurait depuis reconnu avoir été sa maîtresse.

L'affaire a pris une très mauvaise tournure pour Bill Clinton en raison des allégations selon lesquelles il lui aurait conseillé de mentir lors de sa déposition. Ceci constituerait un délit pénal susceptible d'entraîner la destitution du président.

M. Clinton, qui recevait hier devant la presse le leader palestinien Yasser Arafat, a une nouvelle fois qualifié de «fausses» les allégations à son encontre. Le président s'est cependant refusé à fournir des détails sur ses rapports exacts avec Monica Lewinsky.

Vernon Jordan, ami intime du président, a pour sa part reconnu dans une

déclaration télévisée avoir présenté Monica Lewinsky à un avocat chargé de l'aider à préparer sa déposition dans l'affaire Paula Jones. Mais il a affirmé ne lui avoir «jamais dit, suggéré ou ordonné de mentir».

Selon M. Jordan, qui a reconnu avoir proposé d'aider M^{me} Lewinsky à trouver un emploi à New York, la jeune femme lui a dit, de manière claire, «qu'elle n'avait pas eu de relation sexuelle avec le président».

M. Jordan a été convoqué pour témoigner par le procureur indépendant, Kenneth Starr, chargé de l'enquête gouvernementale dans cette affaire.

S'exprimant devant une cohue de

Voir CLINTON en A2 >

AUTRE TEXTE

La presse en folle Page A11

Les micros: «Des techniques d'enquête appropriées»



LA MÉTÉO



Maximum -12, minimum -14

Nuageux, neige en soirée. Demain: neige. Détails page C2.

QUÉBEC, 101^e ANNÉE, N° 25
FLORIDE, 1.65 \$ US
MONTRÉAL, OTTAWA 70¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.
60¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.



FONDS DE PLACEMENTS
• CAPITAL GARANTI
• INSAISSABLE
654-0181 1-800-739-0181
EVERGREEN
GESTION DES AVOIRS
Une division de Value Mobilities T2 Inc.

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

ÉCOLE L'HORIZON DE SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME

1,2 million \$ réclamés à une CS

Une sortie de plein air organisée dans le cadre d'activités parascolaires laisse une élève gravement handicapée

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le grave accident subi par une adolescente lors d'une sortie en plein air dans un centre de ski, en février dernier, vient de donner lieu à une importante poursuite en dommages contre la commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière. Les parents lui réclament en effet 1,2 million \$.

Une cinquantaine d'élèves de l'école de l'Horizon, de Saint-Jean-Chrysostome, s'étaient alors rendus au centre de ski de la Crapaudière, accompagnés de cinq enseignants et deux stagiaires. Le groupe avait fait du ski et de la planche à neige durant tout l'après-midi et toute la soirée, jusqu'à la fermeture du centre.

Par la suite, allèguent les parents dans leur déclaration, professeurs et stagiaires se sont réunis dans des

condominiums distincts de ceux occupés par les élèves. Comme certains adultes y auraient consommé des boissons alcooliques, ajoute-t-on, les élèves, laissés à eux-mêmes, en auraient profité pour faire la fête. « Des élèves circulaient d'un condominium à l'autre en échangeant allégrement boissons et drogues », est-il soutenu dans la déclaration des parents.

Peu après 23 h, soit plus d'une heure après la fermeture du centre de ski, un

professeur et un stagiaire auraient rejoint un groupe d'une quarantaine d'élèves pour glisser dans les pentes. À cette époque, une porte-parole de la commission scolaire avait assuré que les jeunes s'étaient rendus sur les pentes à l'insu des enseignants.

Sur les pentes, quelques jeunes se sont emparés de coussins recouvrant les poutres des remonte-pentes afin de se confectionner des traîneaux de fortune. Soudainement, celui sur lequel l'adolescente de 14 ans prenait place a bifurqué et s'est dirigé vers l'extérieur de la piste. Elle s'est alors fracassé violemment la tête contre un arbre, perdant immédiatement conscience.

La jeune élève a subi un traumatisme crânio-cérébral. Elle a dû subir une intervention chirurgicale pour un hé-

matome épidual et, après une longue période de coma, elle a entrepris une démarche de réhabilitation au centre Cardinal-Villeneuve, à Québec.

Aujourd'hui, indique-t-on dans l'action, elle conserve des séquelles neurologiques importantes. Elle présente des troubles de langage et de comportement ainsi qu'un déficit de mémoire. Incapable de poursuivre ses études depuis l'accident, elle ne peut être laissée seule pour plusieurs activités de sa vie quotidienne.

Ses parents reprochent sa « grossière négligence » à la commission scolaire. À l'appui de leur réclamation, ils rappellent deux autres « cas de comportement désinvolte » de la part des autorités scolaires.

Il appert que, l'automne précédent, on avait toléré une consommation im-

portante de boissons alcoolisées par des élèves lors d'un camp de survie. Les parents signalent également un autre événement survenu quelques jours seulement avant l'accident de leur fille.

Une activité de plein air, soit de l'escalade, par une température de moins 33 degrés, avait été organisée à un endroit qu'ils considèrent comme extrêmement dangereux, en l'occurrence les chutes de la Chaudière. Deux élèves de l'école secondaire Les Etchemins, à Charny, ont alors dû être rescapés par les pompiers, qui auraient vivement dénoncé le manque de jugement des organisateurs.

Les adolescentes avaient souffert de maux de dos et de légères blessures aux genoux en heurtant le bas d'une pente. « Ça fait partie des expériences de vie », avait dit leur professeur d'éducation physique.

En glissant, la jeune fille a buté contre un arbre

L'aréna de St-Henri en faillite

La caisse populaire détient une créance de 850 000 \$

MARC SAINT-PIERRE
Le Soleil

■ SAINT-HENRI — Acculée à une dette totale de 1 \$ million, l'aréna de Saint-Henri vient de déposer son bilan. Cette décision s'est notamment matérialisée par l'entrée en scène du syndic et la fermeture de l'aréna sur le coup de 19 h mercredi. Du coup, une douzaine d'employés permanents et temporaires se sont retrouvés sans travail.

C'est ce qu'ont indiqué au SOLEIL diverses sources émanant de Saint-Henri, hier. « Entre 2000 et 3000 personnes passaient par l'aréna de Saint-Henri chaque semaine. Son rayonnement débordait largement la municipalité. Ça tournait. Mais nous n'avions pas les revenus pour tenir. L'aréna ne faisait pas ses frais. Le conseil d'administration n'a pas eu le choix », a résumé à grands traits le président de la corporation à but non lucratif, propriétaire et exploitante de l'immeuble, Marc Labrecque.

C'est un peu plus tôt cette semaine que le conseil d'administration de neuf membres a pris la décision de déposer son bilan. Cette décision s'est notamment matérialisée par l'entrée en scène du syndic et la fermeture de l'aréna sur le coup de 19 h mercredi. Du coup, une douzaine d'employés permanents et temporaires se sont retrouvés sans travail.

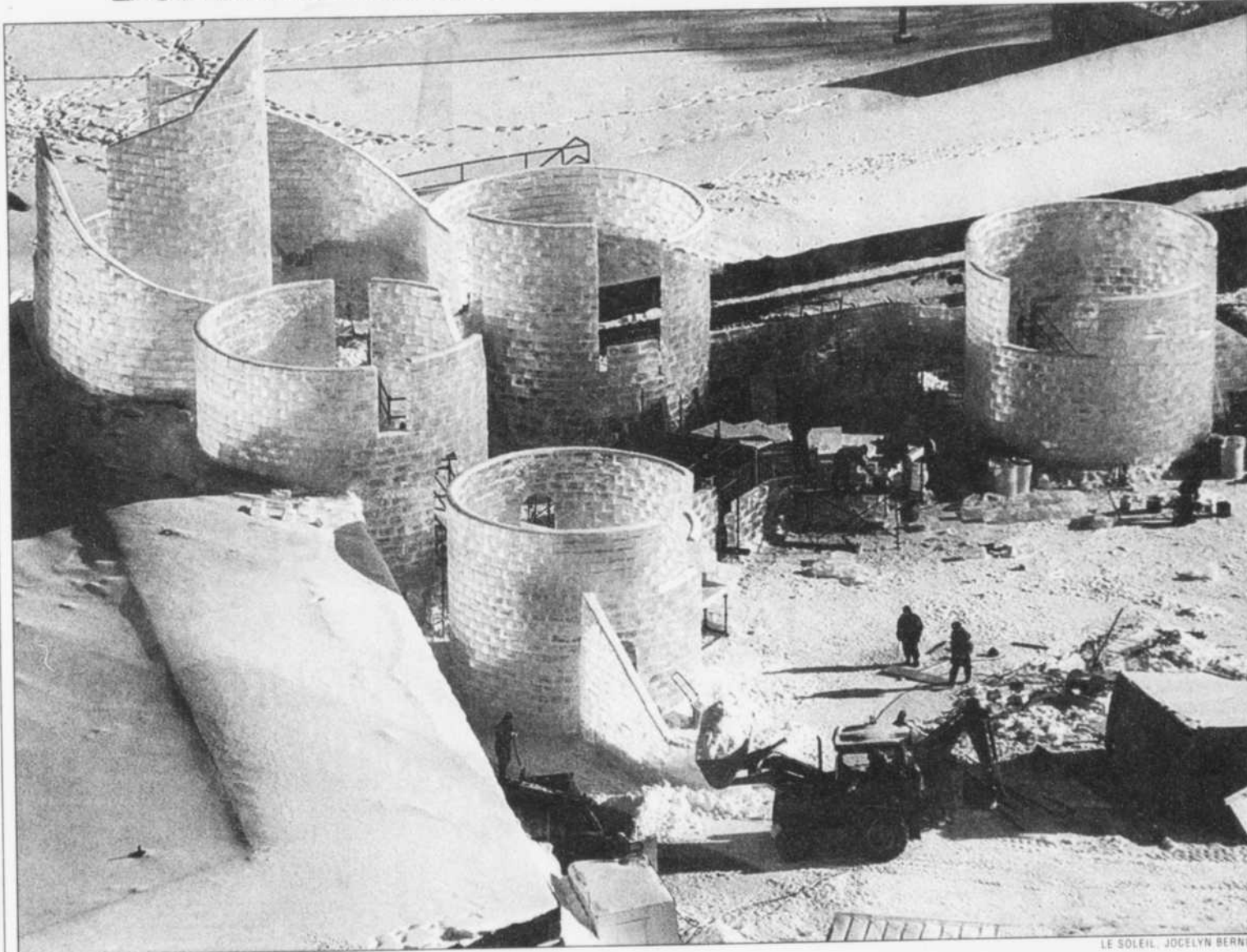
Pour la collectivité de Saint-Henri, l'impact de la fermeture dépasse la simple perte d'emplois. La caisse populaire s'inscrit en premier créancier comme détentrice d'une hypothèque de 895 000 \$, le reste des créances

étant détenu par un certain nombre de fournisseurs. La vie sociale, qui prenait la forme d'un cocktail bénéfice annuel, d'une soirée des entreprises, de tournois de hockey, voire de noces, en prend également pour son rhume. Les loisirs municipaux écoupent aussi au premier chef.

« L'aréna, c'est une entité complètement indépendante de la municipalité. La municipalité achetait des services. Nous achetions des heures de glace et nous louions des salles pour nos organismes. Nous sommes maintenant un client qui se retrouve devant rien. Nos organismes se retrouvent devant une porte barrée », a indiqué le maire Réjean Brochu en faisant allusion à l'organisation locale de patinage artistique, au hockey amateur, aux scouts et guides, à la Maison des jeunes, etc. « Nous allons faire tout notre possible pour continuer d'assurer les services à nos contribuables. La municipalité va exiger qu'ils soient maintenus au cours de la rencontre que nous avons demandée au syndic », a ajouté M. Brochu.

Une opinion partagée par diverses sources à Saint-Henri avance l'hypothèse que c'est en 1991 que l'aréna de Saint-Henri s'est engagé sur la voie du déficit. Précisément quand l'aréna et sa salle communautaire attenante, tout à fait saines financièrement, ont été agrandies de plusieurs autres salles au coût de 2 millions \$ à la suite d'une décision du conseil d'administration de l'époque. « C'est malheureux que ça finisse comme ça. Il y a une erreur qui a été commise en 1991. Nous nous sommes ramassés avec les problèmes. C'est un rêve qui vient de tomber », a conclu M. Labrecque qui a assumé bénévolement la présidence du c.a. ces trois dernières années.

Dernière touche au Palais de Bonhomme!



Messire Bonhomme Carnaval pourra bientôt gagner son palais sur la colline parlementaire. Hier, les ouvriers s'affairaient à poser les derniers blocs de glace et à peaufiner les angles du château qui cette année comporte des tourelles comme au temps des chevaliers. Par contre vu d'en haut comme sur notre photo, son architecture a quelque chose d'olympien rappelant un peu les formes stylisées des célèbres anneaux olympiques qui, incidemment, seront très visibles à compter du 7 février, date d'ouverture des Jeux de Nagano. À Québec, nous serons alors à la mi-carnaval défilant dans les rues et sur les places.

Un vol de voiture aboutit à une cascade d'accusations

Trois jeunes de Québec arrêtés pour avoir extorqué de l'argent sous la menace d'une arme

ÉRIC MOREAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Un simple vol de voiture a valu une kyrielle d'accusations à Stéphane Proulx, 27 ans, à Stéphane Beaupré, 22 ans, et à Jacques Dubé, 18 ans, tous trois de Québec. Le trio, qui comparait hier au palais de justice, aurait menacé un individu de Québec pour lui extorquer de l'argent.

La supposée victime avoue que les suspects la menaçaient depuis le 10 janvier

Tout a commencé mercredi soir, lorsqu'un individu de 23 ans demeurant au 795, Sainte-Thérèse à Québec, signale le vol de son automobile. Une heure plus tard, le véhicule est repéré par un policier, à l'arrière du Centre Lucien-Borne. Ce dernier procède à l'arrestation de Beaupré qui se trouve dans l'auto. De retour au poste, les policiers s'empressent de contacter le plaignant pour lui apprendre la bonne nouvelle. Stupéfaction : le vol n'en est plus vraiment un.

Suspectant qu'il y a anguille sous roche, les agents de Québec rencontrent la supposée victime qui finit par révéler le pot aux roses : le suspect fait partie d'un triumvirat qui le menace depuis le 10 janvier. « Il était effrayé et craignait les conséquences s'il racontait son histoire », indique Darie Bertrand, du Service de protection publique de Québec.

Il semble que les trois suspects se soient rendus rue Sainte-Thérèse, le 10 janvier, pour extorquer de l'argent. Parce que l'individu qui y loge

a, par le passé, dénoncé l'un d'entre eux aux autorités policières. L'individu refuse de sortir les billets verts.

Le trio revient le lendemain, avec des arguments détonants. Une balle de fusil se loge dans une porte d'armoire de la cuisine, mais la victime s'obstine à ne pas payer. Quelques jours plus tard, il constate la disparition de son auto et s'en plaint à la sûreté municipale, avec les conséquences que l'on connaît.

Après le récit des événements, les policiers ont obtenu un mandat de perquisition pour le 404, rue Saint-Jacques, app. 1, où trois individus ont été arrêtés. L'un d'entre-eux a été relâché. Le trio fait donc face à des accusations d'extorsion, de menaces de mort et de déchargement d'une arme à feu. Mais l'enquête se poursuit et d'autres accusations pourraient être déposées sous peu.

À la police de Québec, on ajoute qu'il y a possibilité qu'elle procède à d'autres arrestations.

MONTMAGNY

Il obtient enfin sa greffe pulmonaire

Le jour qu'espérait Jean Langlois depuis bien longtemps est finalement arrivé. En attente d'une transplantation pulmonaire à la Maison des greffés de Montréal depuis septembre, cet enseignant de 50 ans, de Montmagny, a subi la délicate intervention chirurgicale en début de soirée hier au Centre hospitalier de l'Université de Montréal. Conduit à l'hôpital vers midi trente, M. Langlois a été admis en salle d'opération vers 17h30 pour la transplantation, a mentionné la dg de la Maison des greffés, Mme Lyna Cyr. L'intervention dure en moyenne sept heures. Invalide depuis deux ans, M. Langlois était branché à un dispensateur d'oxygène 24 heures sur 24 depuis plus d'un an. Au cours des derniers mois, le patient a raté malgré lui deux occasions de subir cette intervention. M. Langlois a cependant toujours gardé un excellent moral, a mentionné M^{me} Cyr. Au moment d'aller sous presse, on était toujours sans nouvelle de la condition de santé du Magnymontois. S.F.

QUÉBEC

Dame renversée

Une femme de 74 ans repose entre la vie et la mort après avoir été renversée par une automobile sur le boulevard René-Lévesque, hier, peu avant 14h, à l'intersection de la rue Murray. La dame a tenté de traverser et le chauffeur l'a aperçue à la dernière minute. Il a bien tenté de l'éviter, mais il y a quand même eu un impact. La dame a subi de sérieuses blessures à la tête. Elle a été conduite à l'Enfant-Jésus. É.M.

Accidents de motoneige

La motoneige est à l'origine de deux accidents avec blessés, hier. Un homme de 39 ans, de Saint-Augustin, a subi des blessures à la tête lorsque son véhicule a capoté dans le sentier 73, à la hauteur de Saint-Léonard, vers 9 h 25. Une perte de contrôle dans des bosses serait à l'origine de l'accident. L'homme était toujours inconscient lorsqu'il a été évacué vers l'hôpital de Saint-Raymond. Il a ensuite été transféré à l'Enfant-Jésus. Au moment d'écrire ces lignes, on ne connaissait pas encore la gravité de ses blessures. Un autre accident, survenu dans les sentiers du Relais du Nord, sur le boulevard Talbot, a causé une fracture de la jambe gauche à une adepte de la motoneige, en début d'après-midi. É.M.

QUÉBEC

Deux voleurs pincés sur le fait

Deux individus ont été pincés sur le fait hier alors qu'ils venaient de cambrioler une résidence de Québec, vers 15 h. Un policier en civil qui se trouvait dans les environs a pris en filature une voiture suspecte jusqu'au marché aux puces du 1515, d'Estimaerville. Dans la voiture, on a retrouvé les appareils électroniques dérobés un peu plus tôt. Les deux suspects, âgés de 47 et 32 ans, comparaissent aujourd'hui au palais de justice. É.M.

CHARLESBOURG

Incendie suspect dans un édifice à logements

Un incendie d'origine suspecte a endommagé un édifice à logements situé au 1175, rue Chamonix, à Charlesbourg, tard mercredi soir. Le feu aurait débuté dans un couloir de l'immeuble. Les dommages s'élevaient à plus de 20 000\$. L'incendie n'a fait aucun blessé, mais forcé l'évacuation des occupants, pris en charge par la Croix-Rouge. La police de Charlesbourg mène l'enquête. É.M.

Le Bar aux Lièvres rend les armes

ÉRIC MOREAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le Bar aux Lièvres ferme ses portes. Claude Roy, le nouveau procureur de la tristement célèbre institution de Duberger « fréquentée par les Hell's Angels », selon la police de Québec, a déposé les armes devant la Régie des alcools, des courses et des jeux. Après avoir reconnu les faits, il a remis sur-le-champ les permis d'alcool et d'exploitation d'appareils de loterie et vidéo.

Du coup, la demande de cession des permis en faveur du Club social Duberger a été abandonnée. La Ville de Québec s'opposait à cette cession. De plus, Me Roy n'a soulevé aucune objection à ce qu'une éventuelle demande de permis pour le 2040, boul. Père-Lelièvre, soit soumise à une enquête publique.

Le Bar aux Lièvres était un endroit régulièrement fréquenté par... les policiers, qui y faisaient abondante récolte. Ainsi entre février 1996 et janvier 1997, 11 descentes ont permis de confisquer 107 quarts de cocaïne, 104 grammes de haschisch, quatre grammes de marijuana et 15 grammes de coke en vrac. Ces stupéfiantes visites ont mené à 17 arrestations.

Le procureur de Gérard Tremblay, le responsable du permis, a admis ce qui précède de même qu'il a reconnu des manquements à la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques (LIMBA) comme d'avoir possédé des bouteilles d'alcool ne portant pas le timbre de la Société des alcools et d'avoir permis la présence de clients en dehors des heures légales d'ouverture.

Le jugement écrit de la Régie concernant le Bar aux Lièvres devrait être déposé la semaine prochaine.

CHARLESTON

Dans un autre cas, la Régie a bel et bien révoqué, le 16 janvier, le permis de bar du Charleston. La RACJ a considéré le fait que le détenteur du permis d'alcool ne possède plus un droit d'occupation sur le local du 586, route Lagueux à Bernières, que le responsable de ce permis, Guy Benoit, n'est pas le véritable exploitant et que le bar a été exploité de manière à nuire à la tranquillité publique.

En ce qui concerne le droit d'occupation, le Charleston a été entièrement détruit, le 15 septembre 1997, par un incendie d'origine criminelle.

Ce n'était pas la première fois que l'établissement était la cible d'un attentat : le 22 juillet 1996, la police désamorçait une bombe composée de 12 bâtons de dynamite. Deux autres bars étaient également visés. L'enquête policière a démontré que, dans les trois cas, les établissements concernés étaient soupçonnés d'être reliés aux Hell's Angels.

C'est peu après que Guy Benoit est devenu détenteur du permis. Mais il n'y était jamais, selon la Régie. Après l'incendie, il ne s'est jamais manifesté aux autorités et n'a pas collaboré à l'enquête policière.

En fait, la RACJ conclut que le véritable exploitant est plutôt Alain Dextrase, qui a loué le bâtiment abritant le Charleston à l'été 1995.

« Les divers gérants, tant sous l'administration directe de M. Dextrase que celles qui ont suivi, ont déclaré se rapporter à Nathalie Perron qui, selon l'enquête policière, travaille pour Alain Dextrase », peut-on lire dans le document contenant la décision de la Régie.

M. Dextrase exploite divers bars de danseuses ainsi que des relais de camionneurs.

Outre les événements susmentionnés, il ressort de la preuve que le bar était fréquenté par diverses personnes reliées aux Hell's. Et il fallait montrer patte blanche pour y entrer puisque la porte était verrouillée. C'est un portier qui, après avoir regardé par un judas, laissait entrer les personnes autorisées.

LE MARY-ANN

Par ailleurs, GRICO a effectué hier, vers 1 h 30, une énième visite au Lady Mary-Ann, situé au 915, boulevard Charrest Ouest. Les policiers n'y ont pas découvert grand-chose : une jeune femme de 22 ans a été arrêtée pour possession d'une petite quantité de marijuana.

Les Journées record Eaton se terminent dimanche

Incroyables aubaines et liquidation de 40 millions \$ de marchandise partout en magasin!

Jusqu'à

75% de rabais

Mode d'automne et des fêtes pour femmes
sélection de robes, hauts et pulls

60% de rabais

Sélection de combinaisons de neige pour enfants

60% de rabais

Sélection de pulls pour hommes

50% de rabais

Batterie de cuisine 7 pièces Cuisinart
Notre prix cour. 399,99 \$
En vente 199,99 \$

50% de rabais

Matelas
Sélection de modèles en montre fins de série

Jusqu'à

250 \$ de rabais

Gros électroménagers
Sélection de modèles Maytag, Inglis, G.E., Frigidaire et Viking

Offres du samedi 24 janvier

Pas de TPS

jusqu'à 11h

Puis nos aubaines à l'heure

En voici quelques exemples, vous en trouverez d'autres en magasin:

11h

50% de rabais

Sélection de culottes
Nos prix cour. 3 pour 9,99 \$
et 3 pour 15,99 \$

12h

50% de rabais

Tailleurs interchangeables d'automne Jones Wear pour femmes

13h

60% de rabais

Chemises sport pour hommes
(sauf modèles designer)

14h

15% de rabais

Tous les aspirateurs

**EATON**

Les aubaines à l'heure sont en vigueur le samedi 24 janvier seulement pour une heure seulement. Toutes les offres s'appliquent sur le prix étiqueté d'origine. Exceptions: Souderie des manufacturiers, magasins-entrepôts et centres de liquidation. *Eaton déduira du total de votre achat un montant équivalent à la TPS. Sont exclus de cette offre: produits de beauté, fragrances, produits de bain et de soins corporels, toute la marchandise Jockey, Calvin Klein et Roots, chaussures Easy Spirit, sacs à main et souliers DKNY, lunettes de soleil Sunglass Hut, bijoux Dior, montres Guess, Gucci, Swatch, montres de prestige et bijoux fins en vente et en liquidation, bijoux de succession, accessoires Mont Blanc, sous-vêtements et chaussettes Tommy Hilfiger, sous-vêtements Hugo Boss, vêtements Mari, Valentino, Joseph Abboud et cK, petits appareils électriques et de soins personnels en vente et en liquidation, serviettes Royal Velvet et Eaton Home, vidéocassettes et audiocassettes pré-enregistrées, pellicule, disques compacts, téléviseurs GAOO Panasonic, chèques-cadeaux Eaton, restaurants Eaton, concessions et services. La liste peut changer sans préavis. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre. Achats en personne seulement. *Offres de liquidation.

loto-québec		résultats	
Tirage du	GAGNANTS	LOTS	
649 98/01/21	6/6 1 5/6+ 5	1 747 632,00 \$ 104 857,90 \$	
02 03 10 16 27 37	5/6 252 4/6 14 635 3/6 274 206	1 664,40 \$ 54,90 \$ 10 \$	
Numéro complémentaire: 45		Ventes totales: 13 860 720 \$ Prochain gros lot (appr.): 2 100 000,00 \$	
Tirage du	GAGNANTS	LOTS	
49 98/01/21	6/6 0 5/6+ 0	1 000 000,00 \$ 50 000,00 \$	
04 08 20 23 27 38	5/6 23 4/6 1 065 3/6 19 664	500 \$ 50 \$ 5 \$	
Numéro complémentaire: 19		Ventes totales: 507 369,00 \$	
Tirage du	NUMÉRO:	Tirage du	
01 11 16 20 22 24 25 30 31 37 42 44 45 46 53 54 57 58 63 66	080455	98/01/21	
Tirage du	NUMÉRO:	Tirage du	
3 4 564 9999	881908	98/01/22	
TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec			
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de désaccord entre cette liste et la liste officielle, celle dernière a primauté.			

Une femme de Val-Bélair arrêtée pour trafic de produits pour bébés

Des larcins totalisant plus de 6000 \$

ÉRIC MOREAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les policiers de Sainte-Foy ont découvert, mardi, plus de 6000\$ de marchandises volées, surtout du lait et des biberons lors d'une perquisition effectuée au domicile d'une jeune femme de Val-Bélair. Selon la police, la dame écoulait ces produits volés en majorité dans des pharmacies. Et le trafic s'avérait assez lucratif puisqu'à la même occasion, les policiers ont également saisi plus de 200 bons de commande.

Arrêtée le 16 janvier, pour le vol à l'étalage d'une caisse de lait maternisé (du genre Enfalac, Similac et compagnie) commis dans une pharmacie de Sainte-Foy, la prévenue a été incarcérée à la prison des femmes où elle a feint un malaise.

Conduite à l'hôpital, elle en a profité pour s'enfuir. Les policiers fidèles ont toutefois eu vent qu'elle était revenue à son domicile. Munis de mandats d'arrestation et de perquisition, les agents ont d'abord saisi une quarantaine de caisses de lait maternisé.

Saisie d'une quarantaine de caisses de lait maternisé

Par la suite, ils ont découvert toute une panoplie de produits pour les nourrissons : lait en poudre, biberons, poudre pour bébé et même une poussette!

La suspecte annonçait ses produits — qu'elle proposait à moitié prix — par l'intermédiaire des journaux. « Ça marchait fort », n'a pu s'empêcher de s'exclamer Martin-Guy Trépanier, porte-parole de la Sûreté municipale de Sainte-Foy, lorsqu'il a constaté le nombre de bons de commande.

M. Trépanier met en garde tous ceux et celles qui auraient pu acheter du lait maternisé, car les caisses confisquées ont été retrouvées dans l'automobile de la dame. « On ne sait pas depuis combien de temps elles s'y trouvaient. Le lait peut avoir gelé et être dangereux à consommer ».

La compagnie qui met en marché Similac a précisé au SOLEIL que le lait gelé ne représentait pas de danger en soi. Mais que le processus de congélation lui faisait perdre ses qualités nutritionnelles.

UNE HABITUDE

L'accusée n'en est pas à ses premières frasques, elle qui a déjà été condamnée trois fois pour vol à l'étalage. Elle a comparu hier matin sous des accusations de vol à l'étalage, pour le larcin du 16 janvier, et d'évasion.

La police de Sainte-Foy recherche les propriétaires de la marchandise volée afin d'ajouter d'autres chefs d'accusation.

DÉVOILEMENT DE LA STATUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

La «manifestante» Cécile Bussières réclame 90 000 \$

Poursuite contre la Ville et deux policiers

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — La Charlebourgeoise de 64 ans arrêtée en juillet, lors du dévoilement de la statue du général de Gaulle, réclame une somme de 90 000 \$ à la Ville de Québec et à deux de ses policiers.

Dans l'action qu'elle vient de déposer en cour supérieure, Mme Cécile Dubé-Bussières affirme que les «gestes malicieux, vexatoires et illégaux» des agents Frédéric Tremblay et Lucie Julien lui ont causé des dommages. Rappelant les faits, elle indique qu'à la place Montcalm, elle s'est mise à scander «Vive le Canada», montée sur le socle de la statue. Elle a toutefois obtempéré à la demande d'un policier et s'en est retirée lorsque des gens ont voulu prendre des photos. D'après son point de vue, elle s'est donc «contentée d'exercer ses droits constitutionnels ayant trait à la liberté d'expression, d'opinion et de réunion pacifique».

Par la suite, l'agent Tremblay se serait approché d'elle pour engager le dialogue suivant:

— Claire la place ou je t'embarque

— Pourquoi, M. l'agent? J'ai le droit de dire «Vive le Canada». À ce que je sache, on est encore au Canada.

— Claire la place ou je vais te montrer à vivre. Arrête de déconner parce que t'arrête, je te jure.

— Essaie-toi de m'arrêter... Ben, moi aussi, m'a te montrer à vivre.

— Compte pas là-dessus parce que, tu vas voir, tu vas faire un osti de bout. T'es une crisse de vieille folle.

La sexagénaire s'est alors tournée vers le policier et, le touchant du bout de la main, lui a dit: «As-tu vu ce que tu viens de dire? Va-t'en là-bas».

Trois policiers, dont les deux qu'elle poursuit aujourd'hui, «se ruèrent sur elle et procédèrent à son arrestation manu militari», peut-on lire dans sa déclaration. La dame allègue avoir ensuite été «traînée d'une façon brutale» jusqu'à l'intérieur de l'hôtel Concordie, après quoi elle «a craint grandement pour sa vie» puisque, durant le trajet vers la centrale de police, la portière de l'auto-patrouille s'est ouverte et qu'elle a failli en être éjectée.

Détenue durant une heure, M^{me} Dubé-Bussières a été libérée avec l'information qu'aucune accusation ne serait portée contre elle. Lorsqu'elle a entendu le contraire, à la télé, elle a téléphoné à la centrale, où un sergent lui aurait répondu qu'il voulait lui faire une «petite surprise».

Aux deux policiers, la dame reproche, entre autres, d'avoir «porté atteinte à sa sécurité et à son intégrité», de l'avoir détenue arbitrairement, de ne pas l'avoir informée des motifs de son arrestation et de sa détention ainsi que de son droit à garder le silence et de celui de recourir aux services d'un avocat. Les policiers, allègue-t-elle aussi, l'ont traitée «d'une manière cruelle et inusitée, de façon inhumaine».

Dans la longue déclaration de près de 80 paragraphes, la sexagénaire invoque en outre des manquements déontologiques de la part des policiers, entre autres par leurs propos injurieux fondés sur les convictions politiques, leur recours à une force plus grande que nécessaire, en intimidant, menaçant et harcelant la citoyenne. Celle-ci soutient avoir subi des dommages considérables, son arrestation «illégitime» ayant été effectuée devant les caméras. Elle a donc été «profondément humiliée et atteinte dans son honneur et dans sa dignité».

Elle dit en outre avoir souffert «le martyr» puisque les policiers ne se sont pas contentés de lui serrer les bras «très



Cécile Dubé-Bussières avait été arrêtée, l'été dernier, à la Place Montcalm alors qu'elle prenait part à une manifestation autour de la statue du général de Gaulle

fortement», mais lui ont même fait une clef de bras. Plusieurs jours après l'incident, elle endurait toujours une douleur et des souffrances qu'elle qualifie de considérables, sans compter la blessure qu'elle a subie à un doigt.

Aujourd'hui, Mme Dubé-Bussières affirme qu'elle est susceptible d'être angoissée au plus haut point par la seule vue d'un policier. Elle se dit d'ailleurs terrorisée à l'idée de se présenter en cour municipale car celle-ci se trouve dans les mêmes locaux que ceux de la Sûreté municipale de Québec. Faisant des cauchemars à répétition, la dame ajoute avoir eu recours à de nombreux médicaments.

La plaignante affirme être angoissée à la vue d'un policier

LASER VISUEL DE QUÉBEC

Nouveautés en correction visuelle par laser excimer et Lasik.

Regardez l'émission LE SAVIEZ-VOUS? ce samedi 8h30 et dimanche 9h, à TQS

PAVILLON JEFFERY HALE
(418) 683-7999 1 888 684-7835
Ouvert les soirs pour consultations gratuites

L'équipe d'expérience à Québec

Le projet de taxi-bus en réserve

LÉVIS — Le projet de taxi-bus caressé par la Ligue de taxi de Lévis est toujours tout autant irréalisable qu'il l'était à l'automne. C'est ce qui ressort des propos du maire de Lévis, Denis Guay, hier.

«Le Réseau Trans-Sud a transporté deux millions de passagers avec ses trente-deux autobus en 1997. C'est 33 fois plus de passagers qu'à Rimouski. Ce ne sont certes pas les 49 taxis de Lévis qui pourraient offrir le service», a noté le maire Guay en reprenant l'essentiel de son argumentation quand la Ligue de taxi avait rendu public son projet. «On ne parle pas de la même chose. Ce qui est faisable à Rimouski est carrément irréalisable à Lévis. Et ça le restera par qui que ce soit», a ajouté le maire. Dans un entretien accordé au SOLEIL, le président de la Ligue de taxi, Guy Morency, avait indiqué que son groupe compte toujours sur la mise en place d'un service de taxi-bus à Lévis, et éventuellement à Pintendre, comme moyen pour tirer l'industrie locale du taxi de son marasme. Selon Denis Guay, qui se serait entretenu brièvement au téléphone avec un porte-parole de la Ligue de taxi quand il en fut question il y a quelques mois, le projet n'a pas dépassé le stade «verbal». Et il serait irrespectueux, dit-il, de faire miroiter aux contribuables la formule du taxi-bus comme solution au financement du transport en commun. M.S.P.

Portraits très particuliers

Samuel est très différent

Télé rendez-vous

Composez le 525-2222

www.webpages.com

simplifiez-vous la vie, passez au salon!

Durant 4 jours, on vous éclaire sur tout ce qui touche votre vie financière! Tout est là, sous le même toit!

- ✓ Constituez-vous un portefeuille de fonds mutuels gagnants: consultez nos experts!
- ✓ Devenez un contribuable averti: profitez de tous les abris fiscaux, exemptions et reports d'impôt!
- ✓ Apprenez les nouvelles règles du jeu pour contribuer le maximum à votre REER... et le faire fructifier!
- ✓ Réalisez votre projet «maison» tandis que les taux d'intérêt sont à leur plus bas!
- ✓ Sachez tout sur les carrières de l'an 2000 et sur les façons de créer votre entreprise.

SALON ÉPARGNE-PLACEMENTS^{MD}

1998

200 EXPOSANTS

Préparez dès maintenant votre visite au Salon! Obtenez la liste des exposants, l'emplacement de leurs stands et l'horaire des conférences sur notre site «Internet»:

www.finances-en-direct.com



250 CONFÉRENCES POUR VOUS AIDER À CONCRÉTISER VOS PROJETS!

QUÉBEC CENTRE DES CONGRÈS

22 au 25 janvier 1998

Judi, vendredi, samedi: 11 h à 21 h

Dimanche: 11 h à 18 h



3 DERNIERS JOURS

LE SOLEIL

UNIVERSITÉ DE LAVAL

LE QUÉBEC LE CANADA

Les militaires de Valcartier reviennent contents Après le verglas, les câbles de survoltage



Au retour de Montérégie, ces militaires de Valcartier, le caporal-chef Ferron, Migneault et le soldat McKinnon ont dû sortir les câbles de survoltage... Mais le véhicule a refusé d'obéir.

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ VALCARTIER — Les militaires de Valcartier commencent à revenir du triangle de glace et se disent enchantés de l'expérience. Car leur travail a été apprécié. « Et puis, c'est chez-nous! »

Mais une mauvaise surprise plus terre-à-terre en attendait quelques uns. La voiture qui refuse de démarrer après deux semaines dans le bane de neige! Ce fut le festival des serches-serches sur le pare-brise! Après les câbles du verglas, voici les câbles de survoltage!

« Une Chevrolet qui booste une Saturn », ironise le caporal-chef Pierre Migneault à l'endroit du soldat McKinnon, un signaleur qui a prêté main-force aux inondés du Manitoba, le printemps dernier. La mésaventure fait rire. Curieux comme nos gros problèmes de « chars » se font petits, parfois, au sortir de la Montérégie.

« C'est plus valorisant ici qu'à l'étranger. Parce que les gens nous ont appréciés. Ils venaient nous porter du café », dit le jeune militaire.

Penché sous le capot, le caporal-chef Ferron est bien content de son expérience.

« Ce fut plaisant parce que c'était notre monde. La plupart ont apprécié sauf ceux qui voulaient faire de la politique. Mais il y avait des gens déprimés. C'est la misère quand tu as des enfants et pas de chauffage, puis qu'il

fait de plus en plus froid. Pour eux, c'est difficile à vivre », dit-il.

Les gars du Royal 22^e régiment, les 400 premiers à revenir hier midi, (les 3200 autres suivront au cours des sept prochains jours), ont fait tous les boulots. Collecte de câbles, de poteaux, de branches, surveillance dans les centres d'hébergement, aux abords des résidences, distribution de vivres, de bois de chauffage...

« Quand nous faisons la patrouille dans les rues d'une ville, la police disait que c'était tranquille. Autrement, il y a eu du vol, du pillage. Nous ne pouvions pas être partout », observe le caporal-chef.

De retour d'Acton Vale, le caporal Al-Khabyr était satisfait.

« Ça fait du bien. C'était du bon travail. On savait pourquoi on était là. Je dirais que les gens étaient contents de nous voir à 99%. On sentait qu'ils avaient peur. Notre présence les rassurait. Je crois qu'ils vont tirer bien des leçons de cette dépendance à l'électricité », dit le caporal.

Sa femme et sa fille, restées dans la métropole, étaient elles-mêmes sinistrées. En sept jours, elles sont déménagées trois fois, au gré des pannes de courant, hébergées par des parents ou des amis.

Yvan Gingras et Michel Fournier, de Val-Bélair, sont arrivés d'Haiti il y a trois semaines.

« Nous sommes habitués au climat d'ici, mais on n'a pas chômé en Montérégie. Ça faisait bizarre d'être là, surtout quand on est originaire de la région », dit Michel Fournier.

Ils faisaient des journées de 16, 18, 20 heures parfois, dormant dans les écoles ou les manèges militaires. Leurs conditions de vie étaient meilleures que celles des sinistrés.

Congé maintenant. « Je m'en retourne voir ma femme à Montréal », dit le caporal Al-Khabyr.

Prochaine mission? « On ne sait pas. On ne sait jamais si nous serons envoyés sur une mission de l'ONU ou quelque part au pays », dit le caporal-chef Ferron.

Car depuis deux ans, les missions humanitaires se sont multipliées au Saguenay, au Manitoba et maintenant en Montérégie. Des missions que les militaires de Valcartier préfèrent aux conflits en Bosnie, en Somalie ou à Haiti.

Depuis deux ans,
les missions se sont
multipliées au pays

SAINT-BASILE-LE-GRAND ET CHARLESBOURG

Un jumelage émouvant

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

SAINT-BASILE-LE-GRAND — Le maire de Saint-Basile-le-Grand prend une pause, baisse la tête, cache les larmes qui lui montent aux yeux. Il ne peut penser à l'aide qu'il a reçue de la Ville de Charlesbourg sans démontrer ses sentiments. « Le seul mot qui me vient en tête, c'est merci », soupire-t-il, en s'excusant de ce moment chargé d'émotions.

Bien sûr, Bernard Gagnon est fatigué. Les nuits n'ont pas été longues depuis le 3 janvier et ses sentiments sont à fleur de peau. Lui aussi commence à avoir hâte de rentrer chez lui. Mais Charlesbourg l'a tellement appuyé. Le maire Ralph Mercier, qui siège avec lui au bureau de direction de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), lui a donné un coup de fil dès les premiers moments de la crise pour savoir comment l'aider.

Le 13 janvier, cinq employés de la Ville débarquaient à Saint-Basile-le-Grand avec une souffleuse et des camions pour prêter main forte à leurs collègues de la voirie, qui étaient au bord de l'épuisement.

« Nos 10 cols bleus travaillaient 20 heures par jour et étaient eux-mêmes sinistrés. Grâce à l'arrivée des gens de Charlesbourg, on a pu leur donner une journée de congé.

Les employés de Charlesbourg ont participé au déglacage et au nettoyage des rues, un travail qui prend quatre fois plus de temps et de monde que d'habitude, ces temps-ci, dans cette ville de 12000 habitants. La première équipe est retournée chez elle le week-end dernier, mais quatre autres cols bleus de Charlesbourg sont venus la remplacer pour poursuivre le travail déjà commencé.

« Vous ne pouvez pas imaginer à quel point les gens d'ici se sont sentis soulagés en voyant ces employés venir nous aider. Plusieurs se sentaient abandonnés, mais lorsqu'ils ont vu des gens venir d'aussi loin que Charlesbourg, ils ont réalisé qu'ils étaient en sécurité. Ça nous a beaucoup aidés à contrôler la situation. Il faut qu'ils le sachent, à Charlesbourg, à quel point leur solidarité nous a touchés », soutient le maire Gagnon.

Cette reconnaissance se fait d'ailleurs sentir sur le terrain, affirment les principaux intéressés. « Tout le monde vient nous voir pour nous remercier. Ça fait du bien de pouvoir aider. Et ça servira sûrement à notre ville puisqu'on sait maintenant comment se comporter en cas d'urgence », explique

André Pouliot, qui n'a pas hésité à se porter volontaire lorsque la Ville de Charlesbourg a lancé son appel à tous.

Le maire Gagnon a aussi reçu l'appui des villes de Mont-Laurier, de Trois-Rivières et de la MRC de Blainville, toutes dirigées par des maires qui font partie du bureau de direction de l'UMQ.

L'UMQ devrait d'ailleurs se pencher sur ce phénomène de jumelage entre les villes, qui est apparu en plein cœur de la crise, propose le maire. Elle devrait essayer de le rendre plus systématique pour qu'une municipalité ne se retrouve jamais seule en temps difficile. « C'est quelque chose qu'il faudra regarder. »

La voix du maire Gagnon se charge encore une fois d'émotions lorsqu'il parle de cette bûche de bois qu'il a reçue d'Alma. Une bûche sur laquelle un bon Samaritain avait écrit « Bonne chance, Alma » et qui s'était ensuite noyée dans un chargement de bois. Un citoyen de Saint-Basile l'a trouvée par hasard et l'a amenée au maire, question de lui réchauffer le cœur.

« On va la garder cette bûche, dit-il, un trémolo dans la voix. On va en faire un symbole. Elle représente toute cette solidarité qui a émergé pendant la crise. On a reçu le message et on va la conserver. Toutes les bûches vont brûler, sauf celle-là. »



Une bûche qui deviendra un symbole, dit le maire Gagnon.

Sur le moule d'Yvon Veilleux

SAINT-BASILE-LE-GRAND — « Jamais deux sans trois », lance Marc Pépin, un sinistré de Saint-Basile-le-Grand, qui avait aussi été évacué il y a 10 ans lors de l'incendie d'un entrepôt de BPC. Mais il le dit en souriant de toutes ses dents, comme quoi les gens du coin ne sont pas du genre à se plaindre facilement.

Ce père de quatre enfants a dû encore une fois quitter sa maison pour fuir un nouveau sinistre. « Mais c'est pire cette fois-ci. Il fait froid et c'est plus long. Mais au moins, notre santé n'est pas en danger. Par contre, la famille a grossi depuis 10 ans. À l'époque, on n'avait que deux enfants et le troisième était en route », se souvient-il.

Un troisième poupon, qui est d'ailleurs né avec une malformation aux reins. « On s'est toujours demandé si ça avait un lien. Mais on n'a jamais pu avoir de confirmation. »

Malgré les obstacles, les Pépin gardent le moral. Tout comme ces deux sinistrés de 1988 et 1998 qui placent dans la rue pour fuir le temps. L'ince-

ndie de BPC avait éclaté à quelques mètres de leur maison. Mais ils n'en sont pas restés traumatisés pour autant.

« Si vous cherchez des châtiments et des stressés, vous êtes mal tombée. Moi, mademoiselle, je suis né avec un poêle à bois à côté de moi et une lampe à l'huile sur la table de chevet. Alors des pannes d'électricité, ça ne m'énervait pas. Je ne vois pas pourquoi tout le monde fait un drame avec ça. Et les BPC, c'est une histoire qui a été exagérée. Ce n'était pas si pire que ça », soutient Yvon Veilleux, en vérifiant l'état des tuyaux de sa maison.

Selon le maire de la municipalité, Bernard Gagnon, les gens de Saint-Basile-le-Grand sont presque tous faits sur le moule d'Yvon Veilleux. Des positifs, des optimistes. Personne ne se sent malchanceux, ne s'apitoie sur son sort. Tout le monde met la main à la pâte pour vivre le mieux possible cette situation d'urgence.

« Mais l'expérience des BPC nous a tout de même aidés à réagir plus vite et plus efficacement, admet-il. Nous

avons appris qu'il valait mieux dire toute la vérité aux gens, les bonnes comme les mauvaises nouvelles. Et ils ont appris à devenir eux-mêmes des gestionnaires de crise, à bien gérer leur stress. C'est pour ça que ça s'est bien passé », avance-t-il.

La différence, c'est surtout sur le plan des loisirs qu'elle s'est faite sentir, explique le maire. Contrairement à la crise des BPC, la municipalité a dû trouver des façons d'occuper son monde pour les empêcher de tomber dans l'oisiveté. On a donc déniché une génératrice pour le centre qui abrite le cinéma, la salle de spectacles, un resto, des douches...

« Ça nous a fait un bien terrible, lance M. Gagnon. Ce soir, des humoristes se donnent en spectacle et je suis certain qu'ils vont un peu se moquer de nous. On en a bien besoin. Ça va nous permettre de rire de nos bobos. »

Et les sinistrés ont aussi la chance de pouvoir assister gratuitement (et aussi souvent qu'ils le veulent) à la présentation du film Titanic, ces jours-ci. « Juste pour leur remonter le moral. Quand on se compare, on se console », ricane le maire. J. L.

D'un sinistré à l'autre, les Pépin gardent le sourire

PLAN STRATÉGIQUE D'HYDRO

Bouchard et Caillé contredits

Les spécialistes nient tout signal d'alarme des milieux financiers

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Contrairement à ce qu'avance Québec, économistes et courtiers, d'ici et d'ailleurs, ne croient pas que les milieux financiers ont lancé le moindre signal demandant au gouvernement d'adopter le plan stratégique d'Hydro-Québec pour les rassurer.

Les spécialistes de l'analyse financière cités ont tous émis ce commentaire. Ils contredisent le p.d.g. d'Hydro-Québec, André Caillé, et le premier ministre Lucien Bouchard.

Ces derniers ont plaidé que le décret sur la programmation stratégique, voté à la dérobée, s'est imposé pour maintenir la confiance des investisseurs envers Hydro à la suite de la tempête de verglas qui provoqué une panne de courant durant depuis deux semaines pour 500 000 personnes.

« Je ne crois pas, commente, pour sa part, Yves St-Maurice, économiste à la Confédération des caisses Desjardins, que la tempête ait affecté les marchés financiers. Ce n'est pas un ouragan monstre. Dès que l'électricité reviendra, tout le monde se remettra à produire. »

« Pour l'économie du Québec, nous nous attendons à un effet marginal. Pour Hydro, il ne devrait pas y avoir d'effet important. Je ne vois pas pourquoi les marchés seraient inquiets. » Quant au plan stratégique, M. St-Maurice estime qu'il s'agit d'un instrument fort utile dans un prospectus. De là à dire que les investisseurs étrangers attendaient son adoption, « c'est un peu exagéré. Je ne pense pas que c'est en réaction à des demandes de l'extérieur. »

Directeur des marchés obligataires à la Caisse centrale Desjardins, M. Benoît Lalonde laisse entendre que les mesures d'urgence, comme celles prises par Québec, cette fois-ci, « c'est une goutte d'eau par rapport aux problèmes asiatiques » en termes de préoccupations pour les investisseurs étrangers. « Il n'y a que les milieux québécois qui peuvent prendre connaissance de ce genre de plan », dit-il à propos de celui accepté en toute hâte par le conseil des ministres. Chez la firme Lévesque, Beaubien,

l'économiste Robert Normand a senti « beaucoup d'incertitude, mais pas de mouvement de panique. On ne sent pas que les investisseurs vont se déléster de leurs obligations d'Hydro. »

« Le fait que le gouvernement dise « je ratifie le plan » se veut un moyen de dire qu'Hydro n'est pas en danger. Est-ce le meilleur moyen pour sécuriser? Ce plan n'est pas une grande nouvelle pour les marchés financiers. »

« D'autres gestes seraient davantage bienvenus, poursuit M. Normand. Tant que les chiffres officiels (sur la facture pour réparer les dégâts et renforcer le réseau) ne seront pas connus, les marchés seront nerveux. »

Tout indique qu'une note de 500 ou 600 millions \$, comme le suggère Hydro, serait sans réelle conséquence. L'impact serait alors limité, suggère M. Lalonde. « La tempête est un 'freak accident'. La possibilité que cela se reproduise est minime. » Une note de 500 millions \$ représente une « dépense amortie sur dix, 20 ans. L'impact est moindre que cela peut apparaître à celui qui manque de courant, en ce moment. »

En fait, la chose primordiale que surveillent les marchés financiers est la suivante, disent nos interlocuteurs: la panne aura-t-elle ou pas des répercussions sur les finances publiques et l'orientation annoncée du gouvernement vers le déficit « zéro »?

Hier, The Gazette a recueilli des propos semblables chez les grandes maisons de courtage du Canada et des États-Unis. La réputée firme Moody's a fait savoir qu'elle ne « voyait aucune différence à ce que le plan stratégique ait été adopté, la semaine passée, ou qu'il le soit dans deux mois ». Sa vice-présidente, Emily Eisenlohr, a souligné qu'elle n'a jamais pensé que « la tempête pourrait changer le plan stratégique d'Hydro. »

PLAN STRATÉGIQUE
D'HYDRO-QUÉBECLa Régie
de l'énergie
interpelléePIERRE ASSELIN
Le Soleil

QUÉBEC — Option Consommateurs s'inquiète des visées d'Hydro-Québec telles que présentées dans son Plan stratégique. L'organisme demande au premier ministre Bouchard de laisser la Régie de l'énergie juger elle-même un pari risqué.

La directrice d'Option Consommateurs, Louise Rozon, a écrit au premier ministre et au ministre d'État aux Ressources naturelles, Guy Chevrette, demandant de mettre en vigueur l'ensemble de la Loi sur la Régie de l'énergie et d'aviser celle-ci qu'elle n'est en aucune façon liée par le plan stratégique que le gouvernement vient d'adopter par décret.

« Les articles qui permettraient à la Régie de tenir des audiences sur les tarifs d'Hydro-Québec, sur son plan de ressources et sur ses investissements pour la production, le transport et la distribution de l'électricité ne sont toujours pas en vigueur », déplore-t-elle.

Le plan stratégique présente un risque financier parce qu'il projette d'investir massivement pour des fins d'exportation, soutient-on. Les grandes orientations ne sont pas cohérentes non plus avec les conclusions du débat public sur l'énergie, la politique énergétique ou les travaux de la commission parlementaire sur les orientations d'Hydro-Québec, souligne la directrice.

SOULAGÉ

Par ailleurs, le directeur environnement de l'Union québécoise de conservation de la nature, Denis Bergeron, s'est dit « soulagé de voir cette subite prise de conscience par le gouvernement de ses responsabilités environnementales ».

L'UQCQ, qui regroupe une centaine d'organisations environnementales, menaçait de recourir au processus fédéral si Québec tentait d'outrepasser ses propres lois environnementales. L'Union se propose de rencontrer au plus tôt le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, pour voir de quelle façon le gouvernement entend conjuguer le respect des lois environnementales avec l'urgence des travaux. Le groupe veut aussi prendre connaissance de la nature exacte des projets qui seront mis de l'avant par Hydro.

« Nous ne sommes pas des intégristes qui allons nous coucher en avant de l'ambulance », assurait M. Bergeron.

Il garde cependant des réserves envers les projets d'interconnexion, qui devraient faire l'objet d'études, particulièrement celui avec les États-Unis. « Ces projets font partie du plan stratégique d'Hydro qui a été adopté sans être discuté », rappelle-t-il. La construction de ces lignes sans discussion préalable représenterait un « point de non-retour » et les travaux de la commission parlementaire prévue pour février seraient alors « sans incidence sur la réalité des choses », selon lui.

EN BREF

102 sinistrés à
Saint-Augustin

Cent-deux personnes provenant de diverses villes de la Montérégie ont trouvé abri au site d'hébergement aménagé par la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures, en collaboration avec les responsables des résidences La Colombe et Le Rivier du Collège Saint-Augustin. Cette initiative a débuté le 11 janvier. Les Augustinois qui désirent offrir leurs services bénévolement peuvent communiquer avec la municipalité au 878-2955. Plusieurs autres municipalités de la région ont apporté leur contribution pour aider les sinistrés du verglas. Val-Bélair a fourni du bois, des piles et autres équipements. Sainte-Foy a envoyé des employés manuels, des policiers et des pompiers à Boucherville et Saint-Hyacinthe. Beauport a envoyé une équipe de déneigement à Montréal, etc.

Dumont s'indigne

Le chef de l'Action démocratique du Québec et député de Rivière-du-Loup, M. Mario Dumont, s'insurge devant le travail effectué par la Sécurité publique durant la tempête de verglas. Il estime qu'une commission parlementaire élargie devrait être mise de l'avant afin de faire la lumière sur ce ministère. Mario Dumont a, par contre, salué le travail d'Hydro-Québec et de l'Armée canadienne dans la crise du verglas. M.L.

PANNES D'ÉLECTRICITÉ

Le tout dernier client pourrait n'être
rebranché que dans deux semaines

MONTREAL (PC) — Certains des 58 686 foyers qui seront encore privés d'électricité, après le 25 janvier, pourraient devoir attendre plusieurs jours avant d'être à leur tour raccordés au réseau hydroélectrique.

En fait, le tout dernier client à être raccordé pourrait bien ne l'être que dans une semaine ou deux, indiquait hier le porte-parole d'Hydro-Québec, Steve Flanagan.

Reste qu'Hydro-Québec pense que la majorité de ces 58 686 foyers encore privés d'électricité après dimanche soir devraient être rebranchés durant la semaine suivante.

Quant au pauvre dernier client qui ne sera raccordé au réseau que dans une ou deux semaine(s), « pour l'instant, on ne peut préciser à quel endroit ni qui », répondait M. Flanagan.

Il précisait cependant que le milieu ru-

ral, la fin des rangs, les îlots difficiles d'accès devront attendre plus longtemps pour retrouver le courant, puisque la priorité est accordée aux manoeuvres qui permettent de raccorder un grand nombre de clients à la fois.

Hier à 17 h, Hydro-Québec rapportait toujours 158 725 clients privés d'électricité, soit près de 400 000 personnes.

De ce nombre, 157 900 se trouvent en Montérégie et sur la Rive-Sud, 790 dans les Laurentides et l'Outaouais et 35 dans l'île de Montréal. La région de Thetford, qui était jusque là touchée par une panne, est maintenant rétablie.

Par ailleurs, Hydro-Québec a annoncé une bonne nouvelle à ses abonnés: un crédit sera accordé à ceux qui ont

**Crédit
accordé
pour plus de
24 heures
de panne**

été privés d'électricité pendant plus de 24 heures. Ce crédit vaut 38,5 cents par jour complet sans électricité, indiquait M. Flanagan.

Cela ne signifiera toutefois que quelques dollars pour la plupart des abonnés. Le crédit paraîtra non au prochain compte, mais au compte suivant.

M. Flanagan souligne que ce petit cadeau coûtera néanmoins entre 10 et 12 millions \$ à la société d'État.

Avec le froid qui est de retour, Hydro-Québec a de nouveau demandé à ses clients de Montréal et de la Rive-Sud de Montréal de modérer leur consommation d'électricité, surtout pour la période de pointe de fin d'après-midi.

« On n'est pas à un stade critique. On a une mince marge de manoeuvre »,

soulignait M. Flanagan, qui déplorait toutefois que les clients se soient « assoupis » depuis les premiers appels à la modération de la consommation.

Il n'est toutefois pas question, pour le moment, de limiter encore une fois les heures d'ouverture des commerces, comme cela a été fait de 9 h à 16 h la semaine dernière.

AIDE FÉDÉRALE

À Ottawa, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Alfonso Gagliano a annoncé qu'il avancera de quelques mois ou de quelques jours les paiements tenant lieu d'impôts fonciers qu'il verse aux municipalités.

Ottawa distribuera immédiatement 70 millions \$ aux municipalités du Québec et de l'Est ontarien touchés où il y a des immeubles fédéraux.

Carnaval de Québec

Le samedi 31 janvier,
cette petite boîte
pourrait vous faire
gagner gros...



À gagner

• Le grand prix: une Venture de Chevrolet 1998, une motoneige Ski-Doo Touring SLE 1998 et une remorque, valeur de 41 000 \$
• 5 prix en argent de 1 000 \$ chacun • 5 certificats-cadeaux de 1 000 \$ chacun de VIA Rail Canada • 9 planches à neige Zoopla concept BCGD, de 800 \$ chacune • 1 585 paires de billets de loge des Rafales de Québec
Et le plus beau dans tout ça, c'est qu'en achetant la Bougie, vous contribuez au financement d'un organisme de votre quartier.

LA VENTURE DE CHEVROLET



Souriez à l'hiver, au Carnaval de Québec Kellogg's™
du 30 janvier au 15 février 1998

Dre CHANTAL DELISLE

de retour au service de
vos animaux de compagnie!



Le Dr Robert Lachapelle est heureux d'annoncer le retour de Mme Chantal Delisle, D.M.V., au sein de son équipe multidisciplinaire. Après quelques mois d'absence en raison d'un congé de maternité, la Dre Delisle a de nouveau le plaisir de veiller à la santé et au bien-être de vos petits compagnons.

Pour rendez-vous: 653-2858

MAINTENANT OUVERT DE 10h À 17h LE SAMEDI

HÔPITAL
VÉTÉINAIRE
LACHAPPELLE

3301, chemin Saint-Louis
Sainte-Foy (près des ponts)
Service d'urgence 24 heures
653-2858

LE 13^e SALON INTERNATIONAL
LE MONDE DES AFFAIRES^{MC}

22 au 25 janvier 1998

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI : 11 h à 21 h
DIMANCHE : 11 h à 18 h

CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

3
DERNIERS
JOURS

LE PAVILLON
DE L'EXPORTATION

En une seule visite, vous ferez plus de contacts d'affaires qu'en plusieurs mois de recherche. La Chine, les Antilles françaises et l'Afrique seront au rendez-vous!

Vous pourrez également naviguer sur les inforoutes pour dénicher aux quatre coins du monde l'opportunité d'affaires et les clients qui vous intéressent.

Renseignez-vous sur l'aide à l'exportation, assistez aux conférences sur les pays à fort potentiel et préparez votre conquête des marchés hors-Québec.

LE CIRCUIT DES CRÉATEURS
D'ENTREPRISES

Si vous désirez partir à votre compte, le Salon vous a préparé un itinéraire conçu sur mesure.

Toutes les ressources du milieu se sont mobilisées pour vous offrir des conseils sur les plans d'affaires, les créneaux à développer, les franchises, les programmes d'aide au démarrage, les incubateurs et les meilleures façons d'obtenir un financement auprès des banques ou des caisses populaires.

Plus de 75% des millionnaires nord-américains ont accumulé leur fortune en partant à leur compte!

PLUSIEURS MILLIERS DE DOLLARS
DE CONSULTATIONS GRATUITES!

Venez consulter les meilleurs cabinets d'experts-conseils au Pavillon "Entreprendre pour réussir". On vous y dévoilera les mille et un secrets du métier pour mieux gérer vos ventes, faire votre propre marketing et tirer le maximum de l'Internet.



TOUT L'EST DU QUÉBEC SE MOBILISE POUR PRÉPARER SON ENTRÉE EN FORCE DANS LE 21^e SIÈCLE

INDEMNISATIONS ET SYSTÈME SANGUIN

Québec négocie toujours avec la Croix-Rouge

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le Québec négocie toujours avec la Croix-Rouge. Tout est sur la table. Les indemnisations aux victimes, la récupération du service transfusionnel ou la participation à l'agence canadienne. Chose certaine, les hôpitaux joueront un rôle accru, et on tient au comité d'hémovigilance, des caractéristiques du futur système de sang québécois.

« Il y a toujours une volonté du Québec d'avoir son propre système de sang. Nous sommes toujours intéressés à maintenir l'expertise des services de transfusion de la Croix-Rouge, de son personnel et de ses équipements, mais tout dépendra comment les négociations vont évoluer », confirme Michèle Beaupré-Bériault, responsable de l'implantation du système au ministère de la Santé.

La Croix-Rouge ne fait plus obstacle à la création d'une agence distincte pour le Québec pour ses services transfusionnels, et cela, la Société canadienne de la Croix-Rouge elle-même le confirme.

Dans un communiqué, elle confirme « qu'elle négocie présentement avec les représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, y compris avec le Québec, pour un

transfert de tous les avoirs reliés au sang (et) que les provinces feront leurs propres arrangements, ce qui permettra au Québec d'établir son système, s'il le désire ».

Les réclamations des victimes du sang contaminé et l'arrivée de l'ex-premier ministre d'Ontario, Bob Rae, comme procureur de la Croix-Rouge ont donné un nouveau souffle aux négociations, la Société utilisant visiblement son service transfusionnel comme monnaie d'échange pour régler ces poursuites avec les provinces, et ainsi sauvegarder son rôle humanitaire.

« Oui, il y a un intérêt de la part de la Croix-Rouge à organiser le service du sang. Le climat est intéressant et il y a une volonté de la part de toutes les parties de trouver une solution », dit Mme Bériault.



L'arrivée de Bob Rae comme procureur de la Croix-Rouge a relancé les négos.

Que le Québec participe à l'agence canadienne ou élabore son propre système, le ministère entend responsabiliser les hôpitaux dans la gestion de leur banque de sang par la création de comités de médecine transfusionnelle.

Des hôpitaux universitaires ont déjà été désignés responsables dans chacune des régions. Autre particularité, un comité d'hémovigilance formé d'experts a été mis sur pied pour

veiller à la qualité et à la sécurité des produits sanguins et conseiller le ministre Rochon.

« Il y a vraiment des négociations intensives avec la Croix-Rouge. Nous nous gardons les deux scénarios, car nous ne savons pas encore comment ça va se conclure », dit Mme Bériault.

COMMISSION POITRAS

Le ton monte au témoignage de Bernard Arsenault

ROLLANDE PARENT
Presse canadienne

MONTREAL — Le ton des débats a monté d'un cran, hier, au cours des dernières heures du témoignage de M. Bernard Arsenault, un des trois enquêteurs internes à l'origine des travaux de la commission Poitras qui enquête sur la Sûreté du Québec.

M. Arsenault sera d'ailleurs remplacé lundi, à la reprise des travaux, par le directeur général adjoint aux enquêtes criminelles, André Dupré, qui n'occupe plus cette fonction depuis le 10 juin 1996, le temps de faire la lumière sur ce qui s'est passé dans l'enquête Matticks et dans l'enquête interne qui a suivi.

Les échanges sont devenus acerbés quand le procureur des officiers supérieurs de la SQ, Daniel Rochefort, a demandé à la commission de déposer des documents susceptibles de démontrer que le témoin Arsenault

avait menti quand il a expliqué les circonstances entourant son départ de sa fonction d'escorte auprès de M. Robert Bourassa, en 1975-76.

« Il nous a dit qu'il s'ennuyait de sa fonction de patrouilleur. Ce n'est pas le contexte de son départ. Il y a une preuve documentaire susceptible de nous éclairer sur les véritables circonstances de son départ.

« Les véritables circonstances de son départ (des problèmes qu'il aurait eus à justifier certains comptes de dépenses) nous permettront de soulever des questions sur la crédibilité de M. Arsenault », a-t-il soutenu.

nault », a déclaré M^r Rochefort.

Ce dernier a dit avoir trouvé les informations en question dans le dossier personnel de Bernard Arsenault à la SQ.

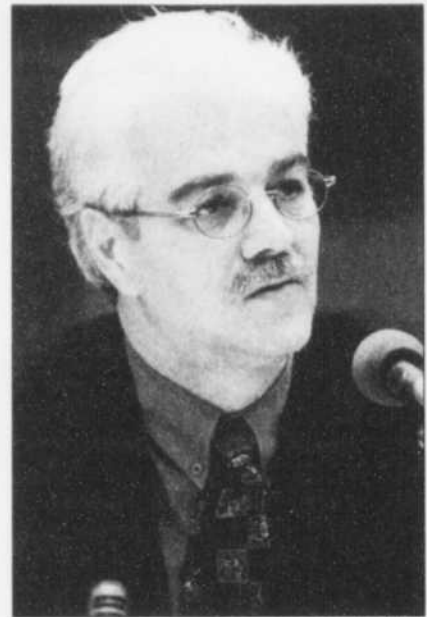
« Il a mis en cause l'intégrité de ses pairs qui se sont sentis attaqués et pensent que les faits doivent être rétablis au moins sur ce point-là », a ajouté M^r Rochefort.

Pour sa part, le procureur de la commission, Bernard Roy, a dit ne pas voir la pertinence des documents proposés et a souligné que, de toute façon, les comptes de dépenses en cause avaient été approuvés à l'époque par les supérieurs de M. Arsenault.

Quant au procureur du témoin Arsenault, Jean Keable, il a demandé aux trois commissaires de « vider la question ». « Nous voyons cette requête comme un abcès cherchant à nuire à la crédibilité du témoin Arsenault. Elle nuirait davantage si elle n'était pas débattue », a-t-il soutenu.

M^r Keable s'est dit prêt à consentir au témoignage de M. Kenneth Hilt, un supérieur de M. Arsenault au moment où ce dernier s'occupait de la sécurité de M. Bourassa, à la condition que soient révélés les contrats et ententes de service liant M. Hilt à la SQ, contrats pouvant avoir été signés par le policier responsable des délégués, Lionel Carbonneau, qui est également président du regroupement des officiers de la SQ.

Les commissaires ont promis de trancher la question au cours des prochains jours.



Bernard Arsenault

COMMISSION ROBERGE

Les médias pourront filmer l'exhumation des corps de Régis et Vollant

STÉPHANE TREMBLAY
Collaboration spéciale

SEPT-ÎLES — Le président Yvon Roberge a quelque peu modifié son ordonnance, hier, donnant plus de latitude quant à la couverture médiatique des exhumations de Moïse Régis et d'Achille Vollant, qui auront lieu lundi matin, au cimetière de Maloténam, à environ 30 km de Sept-Îles.

Au départ, il était interdit à tous les journalistes ou à toute personne de photographier ou de filmer les travaux d'exhumation, le transport des dépouilles ou les personnes qui assistent à l'événement.

La nouvelle ordonnance stipule qu'il sera dorénavant permis de photographier ou de filmer, par des plans éloignés et de l'extérieur du cimetière, les travaux d'exhumation. On devra tout de même s'assurer que les images où apparaissent les corps des deux victimes ne soient pas diffusées. Il faudra aussi utiliser des

moyens afin que les visages des personnes présentes ne puissent être facilement distingués, notamment en évitant de prendre de gros plans des individus. De plus, les photographes et les cinéastes pourront effectuer leur travail lors des déplacements des véhicules utilisés pour procéder aux exhumations.

C'est à la suite d'une requête de la Société Radio-Canada que ces modifications ont été apportées.

Par contre, le nombre de journalistes (deux de la presse écrite, deux des médias électroniques et un de la radio communautaire locale) n'a pas changé. Il sera également défendu de réaliser des entrevues dans les limites du cimetière.

Rappelons que ce sont les familles de Moïse Régis et d'Achille Vollant, ces deux Montagnais décédés en juin 1977 sur la rivière Moisie, qui ont demandé les exhumations parce qu'elles prétendent que les corps des victimes ne sont pas dans leur cercueil.

Le juge Therrien en cour d'appel

MONTREAL (PC) — Avant d'aller plaider en cour supérieure que le Conseil de la magistrature a rendu une décision illégale à son endroit, le juge Richard Therrien devra se présenter devant cinq juges de la cour d'appel pour bloquer le processus de destitution qui menace de mettre fin à sa carrière dans la magistrature.

Le juge Therrien, 48 ans, est devenu juge à la chambre criminelle de la cour du Québec à Longueuil, le 18 octobre 1996. Il ne siège plus depuis le 1^{er} novembre 1996, lorsque le ministre de la Justice a appris qu'il avait été condamné à un an de prison en 1971 pour avoir aidé les assassins de Pierre Laporte à fuir la justice. Il conserve cependant son salaire.

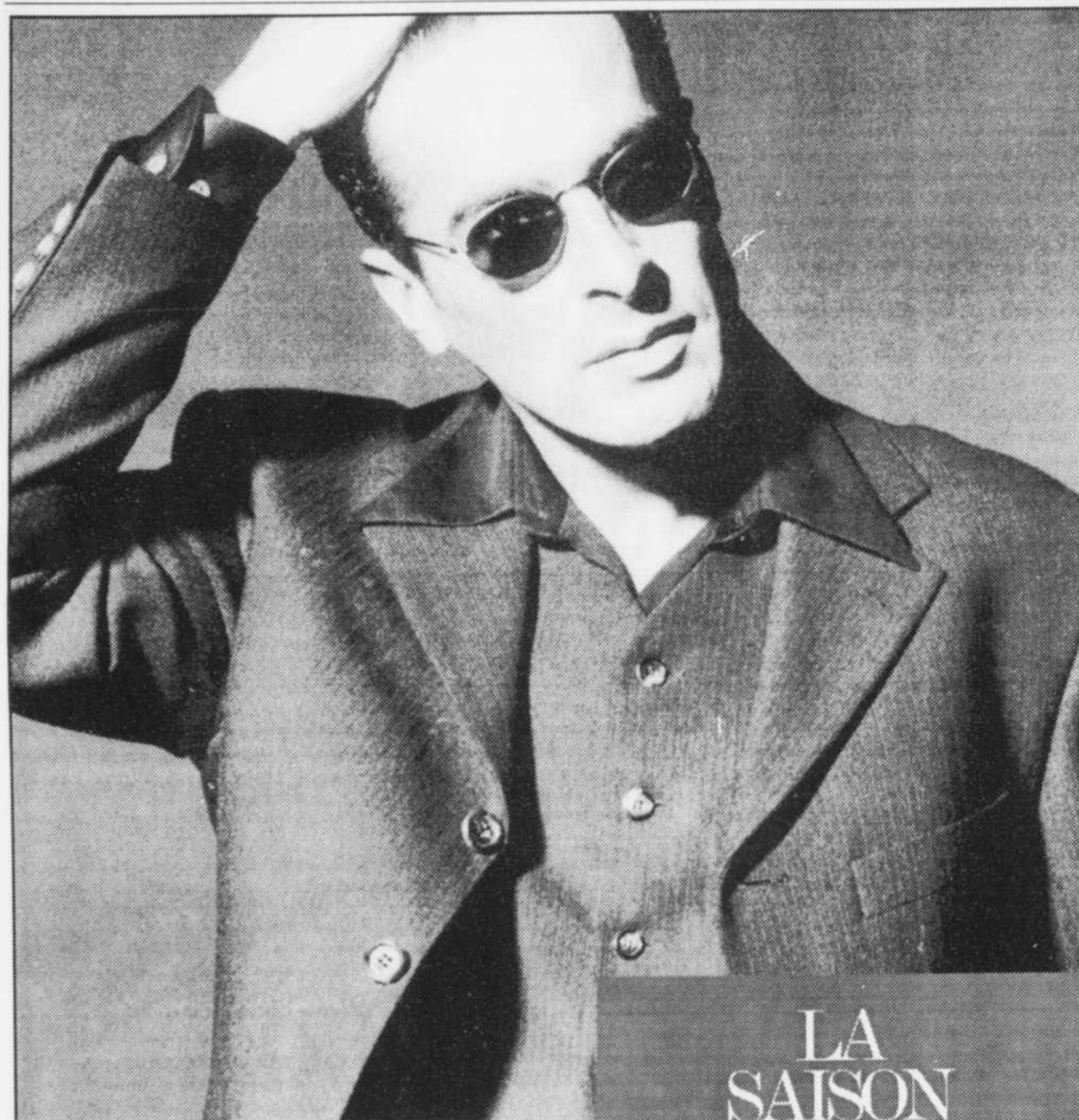
Le Conseil de la magistrature a conclu qu'en ne dévoilant pas cette information au comité de nomination des juges, même s'il avait bénéficié d'un pardon, il s'est rendu inapte à

siéger. Le ministre de la Justice a par conséquent enclenché le processus de destitution, en demandant à la Cour d'appel de décider du sort du magistrat. La cour d'appel a le pouvoir de le destituer.

Mais avant même que la cour d'appel ne fixe une date, M^r Jean-Claude Hébert, l'avocat du juge Therrien, déposait en cour supérieure des requêtes pour annuler tout le processus.

Le ministre de la Justice conteste par une requête en irrecevabilité les requêtes du juge et demande que la cour d'appel entende l'affaire. Le juge Vital Cliche doit rendre une décision d'ici peu sur ce débat préliminaire.

Et quelle que soit la décision du juge Cliche, le 11 février, le juge Therrien se présentera devant les cinq juges désignés pour décider de son sort. Il leur demandera de suspendre l'affaire en attendant qu'on détermine la légalité du processus.



jusqu'à
50%
de réduction

sur marchandise sélectionnée

LA SAISON
DES
SOLDES

Pendant la saison des Soldes,
les prix de nos collections
AUTOMNE/HIVER pour hommes
fondent à vue d'œil.
Ça fait chaud à entendre!

AILES
LES AILES DE LA MODE

Le plaisir tel qu'Ailes

MAIL CHAMPLAIN • CARREFOUR LAVAL • PLACE STE-FOY

PQ et BQ, même combat... électoral

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les députés du Parti québécois et leurs collègues fédéraux du Bloc québécois tiendront, jeudi, à Québec, un caucus commun, notamment pour se préparer à des élections, en 1998.

C'est ce que confirment des porte-parole des deux formations politiques, ce qui continue d'entretenir la rumeur d'un appel aux urnes, dès le printemps. Il s'agit d'une troisième rencontre conjointe pour la députation des deux partis. Une de celle-là a précédé le déclenchement du référendum de 1995.

Hier, le président du caucus des 74 élus péquistes, François Gendron, a fait valoir qu'il « y a une réalité objective. L'année 1998 en sera probablement une électorale.

« Nous allons donc procéder en *mode électoral*, si vous me passez l'expression, avec une formation qui partage

notre idéologie et une façon commune de la plaider. Comme parti, nous avons un plan d'action. Le BQ en a un. Nous allons nous arrimer. »

La députée bloquiste de Québec et présidente du caucus des 44 élus de cette formation, Christiane Gagnon, prend soin de dire que la réunion servira « à mieux travailler sur certains dossiers ». Mais, reconnaît-elle, elle visera évidemment à roder les machines électorales pour les lancer rapidement, le moment voulu.

Au-delà de l'idéologie souverainiste commune, le PQ attend le retour d'ascenseur. « Il n'y a pas de cachette, dit M.

La rumeur d'élections au printemps persiste

Gendron. Nous avons contribué à leur réélection. Nous souhaitons la même chose. »

Les élus échangeront sur d'autres sujets que les élections. Une source mentionne, entre autres, la décision que rendra éventuellement la Cour suprême au sujet du droit du Québec à déclarer unilatéralement l'indépendance. Le point sera aussi fait sur les chevauchements des programmes parrainés par Québec et Ottawa. L'empiètement, décrié par les ténors du gouvernement Bouchard, du fédéral dans les domaines de compétence provinciale, comme l'éducation et la recherche, sera à l'ordre du jour.

Le Bloc québécois, dont le fondateur est le premier ministre québécois Lucien Bouchard, poursuivra son caucus pendant deux jours.

Des fonctionnaires pleurent leur stationnement perdu

GILBERT LEDUC
Le Soleil

QUÉBEC — Une trentaine de fonctionnaires du Conseil du trésor cognent à la porte de la Commission de la fonction publique du Québec pour se plaindre du fait qu'ils ont perdu leur stationnement subventionné à la suite d'une décision unilatérale prise par leur employeur.

Dans une série de plaintes acheminées au greffe de la Commission de la fonction publique, les employés invoquent qu'un stationnement subventionné constitue un « droit acquis » et que le Conseil du trésor allait « à l'encontre des conditions de travail » de ses employés en retirant « unilatéralement » leur stationnement subventionné.

Le Conseil du trésor a profité des chambardements survenus au cours

des derniers mois dans son organisation pour retirer le stationnement subventionné à un certain nombre de ses employés, notamment ceux qui changeaient de port d'attache.

Le dernier changement organisationnel concernait la fusion de l'Office des ressources humaines avec le Conseil du trésor. Auparavant, il y avait eu la création des Services gouvernementaux, un regroupement des activités de l'ancien ministère des Approvisionnement et Services, et de celui des Communications.

À la suite de ces fusions, des employés ont été déplacés des édifices Marie-Guyart et Lomer-Gouin vers l'édifice « H » sur la Grande-Allée. Dans ces déménagements, ils ont perdu, le 1^{er} décembre dernier, leur stationnement subventionné.

Compte tenu que les employés du

Conseil du trésor ne sont pas syndiqués, ils ont donc choisi de s'adresser à la Commission de la fonction publique pour plaider leur cause. L'article 127 de la *Loi sur la fonction publique* prévoit ce recours pour les fonctionnaires qui ne sont pas régis par une convention collective.

Pour le moment, aucune des deux parties n'a voulu émettre de commentaires au sujet de la cause qui sera entendue les 3 et 4 février à Québec.

Pour l'ensemble de la fonction publique québécoise, il en coûte annuellement environ 3,5 millions \$ à l'État pour fournir des stationnements subventionnés à une bonne partie de son personnel. De temps à autre, des rumeurs circulent à l'effet que le gouvernement voudrait mettre fin à cet avantage inscrit dans les conventions collectives des syndiqués.

ON NE FERME PAS

VENEZ PROFITER DE LA

VRAIE VENTE

4 jours À SKI STONEHAM 4 jours
jusqu'à dimanche 21h

SKI • SNOW

NOUS VOUS GARANTISSONS LES MEILLEURS PRIX À QUÉBEC

Quelques exemples

SKIS PARABOLIQUES ROSSIGNOL 10.4 ou CUTSL avec fixations ROSSIGNOL FD60 299\$ l'ensemble	SNOW BLADES DE SALOMON 269\$ avec fixations	HABITS de SKI et SNOW 30% à 70%
	LOT DE SNOW BOARDS 1/2 prix	

Quantités en magasin seulement

DES PRIX INCROYABLES SUR PARABOLIQUES Salomon - Rossignol - K-2 - Volant - Dynastar - Head

Essayez vos skis avant de les acheter! Ça c'est du service!

Brunelle 848-1959
À LA STATION DE SKI STONEHAM


 Gouvernement du Canada / Government of Canada

Message d'intérêt public important

LE GOUVERNEMENT DU CANADA SE CHARGE D'ASSURER LA DISTRIBUTION DES CHÈQUES DU GOUVERNEMENT AUX VICTIMES DE LA RÉCENTE TEMPÊTE DE VERGLAS

Les prestations du Supplément du revenu garanti, de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada seront livrées environ une semaine plus tôt que prévu au Québec et dans l'Est de l'Ontario.

Les bénéficiaires de la Prestation fiscale pour enfants devraient avoir reçu le paiement du mois de janvier. Ceux qui attendent un paiement et qui ne l'auront pas reçu au plus tard le 27 janvier devraient communiquer avec Revenu Canada en composant le 1 800 387-1194.

Les dépôts directs aux institutions financières n'ont subi aucun retard.

Les chèques de prestations d'assurance-emploi sont distribués sans délai.

La plupart des victimes de la tempête de verglas faisant une demande d'assurance-emploi pourront recevoir leur premier chèque dès l'approbation de leur demande et n'auront pas à remplir de cartes de déclaration. Des points de service temporaires ont été mis à la disposition des citoyens de la Montérégie, qui peuvent aussi composer le 1 888 410-4686 pendant les heures normales de travail pour obtenir des renseignements au sujet de l'assurance-emploi.

En Montérégie, les services postaux ont été rétablis dans la plupart des municipalités. Dans les endroits où la livraison du courrier n'a pas été rétablie, les chèques peuvent être cueillis aux bureaux de poste. On peut obtenir des renseignements sur la livraison du courrier en composant le 1 800 267-1155.

Canada

Un embouteillage MONSTRE



Près de **2000** véhicules
10 rangées de large

Le supermarché de **AUT USAGÉE**

Classée par catégories de prix

Tous les **LUNDIS**



La constitution laisse les Ontariens de glace

TORONTO (PC) — Les Ontariens haussent les épaules et jettent un regard éteint sur un débat qui devait pourtant susciter les passions: celui sur l'unité nationale, au lendemain de la défaite serrée du référendum québécois sur la souveraineté, en 1995.

En novembre, le gouvernement provincial avait posté un sondage à quatre millions de foyers, pour connaître l'opinion des citoyens sur le projet d'entente de nature constitutionnelle ratifié deux mois plus tôt par neuf premiers ministres provinciaux à Calgary.

Mais le taux de réponse a été très faible (1,5%), à peine 60 000 personnes ayant pris le temps de répondre au questionnaire et de le retourner.

En guise de comparaison, la population de l'Alberta s'est montrée plus intéressée à s'exprimer sur le débat por-

tant sur l'unité nationale, le taux de réponse ayant atteint 5%.

Après avoir investi 1,5 million \$ dans l'entreprise, le gouvernement de Mike Harris, en Ontario, s'est montré déçu du manque d'intérêt apparent de ses concitoyens pour l'avenir du pays.

L'opposition a été plus directe, considérant pitoyable une si faible réponse.

La ministre des Affaires intergouvernementales, Dianne Cunningham, a quand même trouvé un angle positif: «60 000 personnes ont pris le temps de parler en famille de leur pays.»

SUPER

SAMEDI ET DIMANCHE

Le samedi 24 janvier et le dimanche 25 janvier

50 % DE RABAIS

- Pour femme : vêtements griffés d'automne et des fêtes, mode carrière et tout-aller, vêtements en tailles petites et en tailles fortes, robes, pulls et mode pour jeune femme
- Choix de vêtements **Liz Claiborne, Jones New York, Rena Rowan, Bianca Nygård, Alfred Dunner, Tan Jay, Principles®, Nygård Collection, Northern Spirit®, Kari®, Concept XXV®, Real Clothes, Variations®** et davantage!
- Manteaux longs d'automne et d'hiver pour elle
- Sélection de jeans de marques **Levi's, Guess, Calvin Klein et Polo** pour femme
- Sacs à main à prix déjà réduits et marqués d'un point rouge pour femme
- Vêtements d'extérieur automne-hiver pour enfant, tailles 2 à 16
- Accessoires d'hiver pour enfant
- Bijoux en or 10 ct et 14 ct

- Literie **Liz Claiborne, Ralph Lauren** et **Nautica** sélectionnée
- Housses de couette et ensembles de draps en finette sélectionnés
- Literie en sac **Variations®** et **Thomaston** sélectionnée
- Couvertures et de jetés sélectionnés
- Serviettes **Royal Touch** et **Reflections** tout coton de **Cannon**
- Articles **Rubbermaid** et **Corningware** sélectionnés
- Tous les couverts **Royal Albert**
- Couverts **Johnson Bros.**, en blanc ou dans des motifs classiques

Sur nos prix étiquetés.

- Cadres **Bay Value** en paquets économiques
- Fournitures scolaires et de bureau

Sur nos derniers prix étiquetés.

Exceptions : bijoux en or à prix vedette et ceux de marque Charter Collection.

30 % DE RABAIS

- Collants fins **Baycrest®** pour femme
- Linge de table **Charter Collection®** et **Old Country Roses**
- Tous les verres à pied
- Tous les articles-cadeaux en cristal et en verre

- Tous les articles en argenterie creuse
- Tous les articles pour servir le thé
- Tous les accessoires décoratifs
- Cadres-albums et cadres pour bébé de **Home Studio®**
- Tous les bijoux en argent fin, en marcassites, à pierres semi-précieuses et toutes les figurines
- Toute la vaisselle **Johnson Bros.** en stock suivi

25 % DE RABAIS

- Vêtements de nuit, peignoirs, lingerie de jour et dessous à prix déjà réduits pour femme

Sur nos derniers prix étiquetés.

- Descendentes de bain **Royal Touch** et **Reflections de Cannon**
- Toutes les gravures et les lampes
- Bijoux mode. Exceptions : bijoux Carolee, Monet, Liz Claiborne, Jones New York, 1928 Jewelry, Nina Ricci et D'Orlan.

- Montres **Aspen, Betoné, Dumai, Scandia, Vasari** et **Cardinal**

Exception : montres Caprice.

- Pendules murales et de tables
- Tablettes de chocolat **Alpen Horne**, 400 g
- Chocolats **Icy Squares**, 625 g
- Biscuits **Arcadian**, 400 g

30 % à 50 % DE RABAIS

Mode et accessoires automne-hiver pour homme

- Complots
- Vestons sport
- Pantalons de ville
- Chemises de ville
- Accessoires
- Mode griffée

- Pulls
- Chemises sport
- Pantalons tout-aller
- Vêtements de sport
- Vêtements d'extérieur
- Mode pour jeune homme

CONGÉ DE TPS ET DE TVQ

- Bijoux mode **Monet, 1928 Jewelry, Jones New York, Nina Ricci, D'Orlan** et **Liz Claiborne**.

PAS DE TPS

- Montres **Guess, Fossil, Liz Claiborne, Nautica, Timberland, Roots, Mickey & Co.** et **Kenneth Cole**.

10 % DE RABAIS ADDITIONNEL

Chaussures
à prix déjà réduits
pour toute la famille

Liquidation!

Meubles,
appareils électroniques
et gros électroménagers

Articles de fin de série
et modèles en montre sélectionnés

Canapés, canapés-lits, fauteuils, meubles de chambre à coucher et de salle à manger, tables d'appoint, téléviseurs, magnétoscopes, chaînes stéréo, réfrigérateurs, cuisinières, lave-linge, sèche-linge, micro-ondes, aspirateurs, baladeurs, appareils audio portatifs, téléphones, répondeurs, matelas, sommiers et davantage.

40 \$ DE RABAIS

Système de massage
Homedics à 4 moteurs
pour le dos
Notre prix ord. 119,99 \$.
Solde 79,99 \$ ch.

Rabais applicables sur les prix ordinaires, sauf avis contraire.
Le choix varie selon le magasin.



la Baie

Compagnie de la Baie d'Hudson

Vous avez le meilleur pour moins cher

Récupère Sol ne veut plus attendre

La compagnie passe outre à la demande du ministre et lance ses activités

■ SAINT-AMBROISE (PC) — En dépit de l'appel du ministre, la compagnie Récupère Sol refuse de suspendre plus longtemps les activités de son incinérateur de BPC et autres organochlorés, à Saint-Ambroise, au Saguenay.

Elle entend donc débiter l'exploitation de son incinérateur conformément à son certificat d'autorisation, en recevant et en traitant des sols dans les prochains jours. En revanche, elle accepte de se soumettre à de nouveaux essais de brûlage, mais ceux-ci devront avoir lieu pendant les activités normales de l'incinérateur, car il n'est pas question d'en retarder davantage sa mise en exploitation.

Par la voie d'un communiqué diffusé hier soir, la direction de l'entreprise affirme que la réalisation de ces essais dans le cadre de ses opérations normales est tout à fait conforme à l'esprit du rapport de la Commission Munger, puisqu'il demandait que les tests soient repris avec des conditions d'opération en tous points identiques à celles qui prévaudront pour la suite des opérations normales de décontamination.

La compagnie se dit satisfaite de la réponse du ministre Paul Bégin au rapport de la Commission Munger et ajoute qu'elle est prête à accepter la presque totalité des recommandations de la commission qui la concernent, à l'exception du moratoire.

Selon le directeur général Gilles Beaugard, l'entreprise entend reprendre, dans des délais raisonnables, les essais de brûlage — même si elle prend soin de souligner que le ministre n'a pas remis en question la validité des tests effectués en août 97 —, mais elle ne peut malheureusement accéder à la demande du ministre qui, ne pouvant imposer de moratoire, lui a demandé de suspendre le démarrage de son incinérateur pendant ces tests, soit au maximum six semaines.

Les coûts en pertes de revenus pour l'entreprise, pendant une aussi longue période, ainsi que le non respect des ententes contractuelles avec ses clients représentent une charge financière insupportable dont les conséquences seraient désastreuses pour Récupère Sol et ses employés, plaide le communiqué, ajoutant que la compagnie croit avoir suffisamment contribué, en bon citoyen corporatif, en retardant déjà depuis quelques mois le début de ses activités.

M. Bégin
demande de
retarder le
démarrage
le temps de
tests de
brûlage

ANAPHARM

est une entreprise de recherche contractuelle sur les médicaments et nous avons besoin de volontaires pour participer à une de nos études.

- ▶ Vous êtes de sexe masculin
- ▶ Vous êtes âgé entre 18 et 45 ans
- ▶ Vous êtes non-fumeur
- ▶ Votre poids est proportionnel à votre grandeur
- ▶ Vous ne prenez aucun médicament
- ▶ Vous êtes en excellente santé

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!!!

ANAPHARM

Téléphone: (418) 527-3476

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h à 20h
Samedi de 8h30 à 15h

***Rémunération à partir de 350\$

LE SOLEIL
TÉLÉ

Votre téléhoraire
fait peau neuve

(à venir)

MAISONNEUVE
À L'ÉCOUTE

Un magazine d'actualité
présenté au Bureau de l'In-
formation (BI), animé par
Pierre Maisonneuve, de lundi
au jeudi à 23h30.

Du nouveau!

Votre magazine TÉLÉ fait peau neuve

Une grille de présentation plus moderne, des listes qui regroupent tous les films et tous les téléromans de la semaine, encore plus de détails sur le contenu des émissions et une programmation plus complète des canaux spécialisés.

Samedi prochain, procurez-vous
votre nouveau magazine TÉLÉ



LE MONDE

Le pape est là, Fidel rayonne

LA HAVANE (d'après AFP et AP) — Le peuple cubain est accouru en masse hier à son premier rendez-vous avec le pape Jean-Paul II, reçu également avec tous les honneurs quelques heures plus tard par un président Fidel Castro rayonnant lors d'un tête à tête de 45 minutes.

Lors du plus grand rassemblement religieux de l'histoire de Cuba, à Santa Clara (quelque 250 km à l'est de la capitale), le pape a évoqué devant près de 100 000 personnes le thème de la famille, sous les cris de la foule scandant « Jean Paul, notre frère, aujourd'hui tu es Cubain ».

Le pape a égratigné au passage certains aspects de la société cubaine, déplorant notamment la division des familles cubaines par l'émigration, favorisée par « les carences matérielles (...) et les insatisfactions pour raisons idéologiques ».

Il a aussi renouvelé sa condamnation catégorique de l'avortement devant la foule rassemblée sur le terrain de sport de l'Institut Supérieur de culture physique de Santa Clara.

Après avoir célébré sa première messe publique depuis son arrivée dans l'île communiste, le pape a regagné — sur un vol de la compagnie nationale Cubana de Aviacion — la capitale cubaine, où il s'est reposé avant sa rencontre historique avec le président cubain au Palais de la Révolution.

Le chef de l'État cubain, qui pour la deuxième journée consécutive avait troqué son treillis vert olive pour un strict complet bleu marine et une cravate à pois, a accueilli le pape à son arrivée et lui a serré chaleureusement les mains.

Un Fidel Castro rayonnant a guidé le souverain pontife dans un dédale de couloirs jusqu'à un grand salon, très attentif, réglant sa marche sur les petits pas de son hôte de 77 ans. « Faut-il trop chaud ? », lui a-t-il demandé à un moment, tandis que crépitaient les flashes des photographes.

Le président cubain a ensuite entraîné son hôte vers une autre salle où s'est déroulé pendant 45 minutes un entretien en privé, sans l'assistance d'interprète, le pape parlant parfaitement l'espagnol qu'il a appris, selon ses biographes, pour pouvoir lire dans le texte le grand mystique espagnol Jean de la Croix.

Jean Paul II aurait sollicité la grâce de prisonniers auprès de Fidel Castro, a indiqué hier le porte-parole du Vatican.

Le porte-parole du Vatican Joaquín Navarro a indiqué en réponse à une question dans un point de presse que certains prisonniers cubains s'étaient adressés à Jean Paul II, lui demandant de se faire l'interprète de leur demande de clémence.

Le porte-parole n'a donné aucune précision quant au nombre ou à l'identité des prisonniers concernés. « Les autorités cubaines, tenant compte de la haute autorité morale d'où vient cette intervention et du caractère humanitaire de la demande l'ont reçue avec attention », a-t-il dit.

■ WASHINGTON (d'après AFP) — Le nouveau scandale éclaboussant Bill Clinton a déclenché un vent de folie dans la presse américaine et une véritable curée à la Maison Blanche, qui doit maintenant s'expliquer sur la vie sexuelle du président des États-Unis.

Les accusations selon lesquelles M. Clinton aurait eu une liaison avec une jeune stagiaire, Monica Lewinsky, à laquelle il aurait ensuite demandé de faire un faux témoignage, sont considérées par toute la presse américaine comme l'affaire la plus grave de sa présidence, pourtant fertile en scandales en tous genres.

La crise entre l'ONU et l'Irak a ainsi été momentanément oubliée et la visite du leader palestinien Yasser Arafat est pratiquement passée aux oubliettes. Même le voyage historique de Jean Paul II à Cuba est relégué au second plan, sauf à Miami en Floride, où vivent plus d'un million de Cubains.

Les trois grands réseaux (ABC, CBS et NBC), qui avaient mis sur pied une énorme opération pour couvrir le séjour du souverain pontife dans le dernier bastion communiste d'Occident, ont rappelé de l'île en catastrophe

leurs présentateurs vedette.

Certaines télévisions multiplient les émissions spéciales où une foule d'experts légaux déconstruisent l'affaire, alors que les politologues essaient de prédire les conséquences pour le président.

ÉMISSIONS SPÉCIALES

La programmation normale est parfois interrompue pour retransmettre en direct les conférences de presse, comme celle du procureur indépendant Kenneth Starr.

À New York, même la chaîne locale NY One, qui ne s'occupe normalement que de ce qui se passe dans la ville, a montré en direct la brève déclaration

hier matin de M. Starr, dont l'apparition a provoqué une mêlée indescriptible de la part des cameramen et des photographes, dans le plus pur style hollywoodien.

L'hebdomadaire *Time*, pour sa part, est allé jusqu'à créer un site Internet entièrement consacré à l'affaire.

Au milieu de cette tempête, la Maison-Blanche essaie tant bien que mal de garder un semblant de sérénité. Ce qui n'est pas simple.

Le nombre des journalistes assistant au point de presse traditionnel du porte-parole de M. Clinton, Michael McCurry, a atteint des niveaux records.

Le moindre propos émanant de la présidence est tellement attendu que le point de presse a été retransmis en direct sur CNN dans son intégralité mercredi et hier.

QUESTIONS DIRECTES

Le porte-parole, Michael McCurry, a fait face stoïquement, avec parfois un bon mot, à un barrage ininterrompu de questions extrêmement directes, avec pour but principal d'en dire le moins possible.

De nombreuses questions ont porté hier sur la déclaration de M. Clinton, la veille, selon laquelle il n'a pas eu de relation « déplacée » avec Monica Lewinsky, mais M. McCurry s'est refusé à donner une définition de ce terme.

« Est-ce que le président a eu une relation sexuelle extra-conjugale depuis son arrivée au pouvoir il y a cinq ans ? », finit par demander un correspondant du *New York Times*, un journal qui ne fait généralement pas dans le sensationnalisme.

« Je n'ai pas connaissance qu'il en a eu une », répond M. McCurry sans se démonter.

L'« Attorney General » (ministre de la Justice), Janet Reno, a aussi eu droit à la foule des grands jours pour son point de presse hebdomadaire d'hier, au cours duquel elle a répété plus de 20 fois sur un ton monocorde : « je ne ferai pas de commentaire ».

On ignorait hier quelles seraient les conséquences politiques de la crise. Mais une chose était claire : le scandale a accéléré la « tabloïdisation » déjà en marche de la présidence de Bill Clinton.

La visite du pape à Cuba et la crise avec l'Irak éclipsées



Une meute de journalistes attendait le procureur spécial indépendant Kenneth Starr, qui enquête sur diverses affaires auxquelles serait mêlé le président Bill Clinton. Il a implicitement admis avoir fait enregistrer les conversations de Monica Lewinsky, une présumée ancienne maîtresse du chef de l'État. La secrétaire de Bill Clinton, Betty Currie, a été citée à comparaître devant une chambre de mise en accusation par M. Starr, a affirmé hier soir la chaîne CBS. Mme Currie serait ainsi la deuxième personne à avoir été convoquée devant une chambre de mise en accusation, Vernon Jordan, un avocat de renom et ami intime de M. Clinton, ayant annoncé hier lors d'une conférence de presse avoir reçu une citation à comparaître de la part du procureur Kenneth Starr.

Newsweek révèle le contenu des fameuses cassettes

WASHINGTON (AFP) — L'hebdomadaire *Newsweek* a révélé hier dans un article exclusif le contenu d'une partie des enregistrements compromettants à l'origine du nouveau scandale qui frappe le président Bill Clinton.

Ces cassettes contiennent des propos tenus par une jeune stagiaire de la Maison-Blanche, Monica Lewinsky.

Newsweek a pu écouter environ 90 minutes de la vingtaine d'heures de conversations de la jeune femme, enregistrées à son insu par une de ses collègues du Pentagone et ancienne employée de la Maison Blanche, Linda Tripp, 49 ans, qui a transmis ces enregistrements à la justice.

L'article exclusif de *Newsweek* est accessible depuis hier sur Internet, via America Online et son site Interactive News, et sera disponible lundi dans les kiosques.

« Sur l'enregistrement, Monica Lewinsky semblait désespérée (...) Elle parle spontanément de ce qu'elle suggère être une relation sexuelle avec le président, exprime son angoisse d'être impliquée dans le dossier Paula Jones », écrit *Newsweek*.

Monica Lewinsky affirme, en pleurs, qu'elle va nier toute liaison de nature sexuelle avec le président. « Je vais le démentir afin qu'il ne se fasse pas avoir dans le dossier (Paula Jones), mais il est possible que, moi, je me fasse avoir », dit-elle.

Selon *Newsweek*, Monica Lewinsky ne désigne à aucun moment Bill Clinton par son nom, mais y fait référence en utilisant les termes « The Big He » (le grand il), « the creep » (le petit

salaud) ou encore « El Schmucko » (le pauvre type).

Elle suggère aussi à son interlocutrice de dire au président qu'elle l'a trahi en révélant l'existence de leur liaison à d'autres personnes. « Peut-être que nous devrions dire au pauvre type... Peut-être que nous devrions juste dire, ne me parlez plus, je vous ai b... » en parlant de

cette affaire à d'autres personnes, lance-t-elle à Linda Tripp. La jeune stagiaire, âgée de 21 ans en 1995 au moment où cette liaison aurait débuté, évoque aussi l'existence de cadeaux et de lettres échangées avec Bill Clinton, craignant qu'ils ne tombent entre les mains de la justice.

Newsweek affirme avoir obtenu auprès d'une compagnie postale les reçus de neuf paquets envoyés par Monica Lewinsky à Bill Clinton entre octobre et décembre 1997. Selon Linda Tripp, la jeune femme lui aurait dit qu'il s'agissait de lettres et, dans un cas, d'une cassette audio contenant des propos à caractère sexuel.

Toujours selon Linda Tripp, la jeune stagiaire, paniquée en recevant en décembre une citation à témoigner dans l'affaire Paula Jones, lui a confié avoir rencontré un ami personnel du président, l'avocat Vernon Jordan, qui lui aurait conseillé de se taire.

« Ils ne peuvent rien prouver », lui aurait-il dit, en expliquant qu'il n'existait pas de poursuite possible pour faux témoignage dans un procès civil.

Newsweek relève aussi que, dans l'un des enregistrements, Monica Lewinsky affirme qu'elle a menti toute sa vie ».

« J'ai menti toute ma vie », affirme l'ancienne stagiaire

EN BREF

RUSSIE

Aveux attendus

Le général Anatoli Kornoukov, nouveau commandant en chef des forces aériennes russes, a reconnu avoir été l'homme qui donna, le 1er septembre 1983, l'ordre aux chasseurs soviétiques d'abattre le Boeing sud-coréen de la KAL avec 269 personnes à bord. Dans une longue interview accordée hier soir à la télévision NTV, le général Kornoukov, un ancien responsable de la défense anti-aérienne âgé de 56 ans, a répondu « oui » à la question de savoir « si c'était bien lui qui avait donné l'ordre à l'époque ». Près de 15 ans après cet incident qui fut l'un des derniers grands moments de tension de la guerre froide, le général a estimé que son ordre avait été « juste ». « Je dirai toujours qu'à l'époque, il fut juste de donner cet ordre », a-t-il déclaré. « Parfois, il faut sacrifier un bataillon pour sauver toute l'armée. Et dans cette situation, je suis absolument certain que l'action (le vol du Boeing, ndr) avait été planifiée et avait des buts clairement définis ». (AFP)

BOSNIE

LOTAN arrête un criminel de guerre

La Force de Stabilisation de l'OTAN (SFOR) a arrêté hier au cours d'une opération éclair un Serbe de Bosnie, surnommé « l'Adolf serbe », recherché par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Pour la première fois, une opération de ce type a été menée par des soldats américains de la SFOR. Jelusic, qui aura 30 ans en juin, est arrivé hier après-midi à La Haye, siège du TPI. Il figure sur la liste publique des criminels de guerre dressée par le tribunal. Accusé d'avoir tué au moins 14 Musulmans, il a été inculpé de génocide le 21 juillet 1995. Très critiquée pour sa passivité à procéder à de telles arrestations depuis son engagement en Bosnie fin 1995, l'OTAN n'a jusqu'à présent jamais cherché à prendre les personnes les plus recherchées par le TPI, l'ancien chef des Serbes de Bosnie Radovan Karadzic et son bras droit militaire Ratko Mladic. (AFP)

UNABOMBER

Kaczynski a décidé de plaider coupable

Theodore Kaczynski, accusé d'être le mystérieux Unabomber qui a, durant 18 ans, expédié des colis piégés, faisant trois morts et 23 blessés, a décidé hier de plaider coupable de meurtre. Agé de 55 ans, Theodore Kaczynski est un ancien professeur de mathématiques à l'Université de Berkeley. S'il avait persisté à se déclarer innocent, il était passible de la peine de mort. Cette déclaration de culpabilité, qui est intervenue peu après que le juge lui eut refusé d'assumer sa propre défense, va permettre que le procès se tienne le 15 mai. L'accusé aurait envoyé, entre mai 1978 et avril 1995, par la poste 16 colis piégés qui ont fait trois morts et 23 blessés. Contrairement à ses avocats qui souhaitent plaider la déficience mentale, Theodore Kaczynski entendait revendiquer devant les juges, pour expliquer son acte, sa haine de la technologie moderne. Son frère a dé-

claré dans un communiqué que cette décision constituait pour la famille « un grand soulagement ».

VATICAN

Archives ouvertes

Le cardinal Joseph Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, a annoncé officiellement hier l'ouverture des archives de la Congrégation vaticane, l'ex-Saint-Office. Les archives qui contiennent 4500 ouvrages sur les faits et jugements couvrant sur quatre siècles d'histoire de l'Église catholique, de 1542, année de naissance de la Congrégation de la Suprême Inquisition jusqu'en 1903, fin du pontificat de Léon XIII, étaient jusqu'à présent inaccessibles pour les historiens. La Congrégation de la Suprême Inquisition fut primitivement instaurée contre le protestantisme puis s'occupa de toutes les questions d'hérésie, de schisme, de sorcellerie. « Plus que des nouveautés sur les procès, dont les documents ont été détruits lors de leur transfert par Napoléon à Paris en 1810, les textes offrent une image moins « noire » de l'Inquisition, moins obscurantiste et monolithique », a dit le directeur des archives, Mgr Alejandro Cifres. (AFP)

OHIO

Le FBI arrête 44 policiers et gardiens de prison

Le FBI a arrêté 44 policiers et gardiens de prison dans la région de Cleveland, en Ohio, soupçonnés de faire partie d'un réseau de crime organisé, ont indiqué hier les autorités. Huit personnes qui se faisaient passer pour des policiers ont également été arrêtées aux côtés des 19 policiers et 25 gardiens de prison ou anciens gardiens. Les suspects sont accusés de blanchiment d'argent, d'organisation de jeux d'argent et d'avoir voulu protéger un chargement de drogue. « L'enquête continue », a déclaré un responsable du FBI Joseph Persichini, en ajoutant qu'il y aurait « d'autres arrestations ». (AFP)

POUR LA PREMIÈRE FOIS!

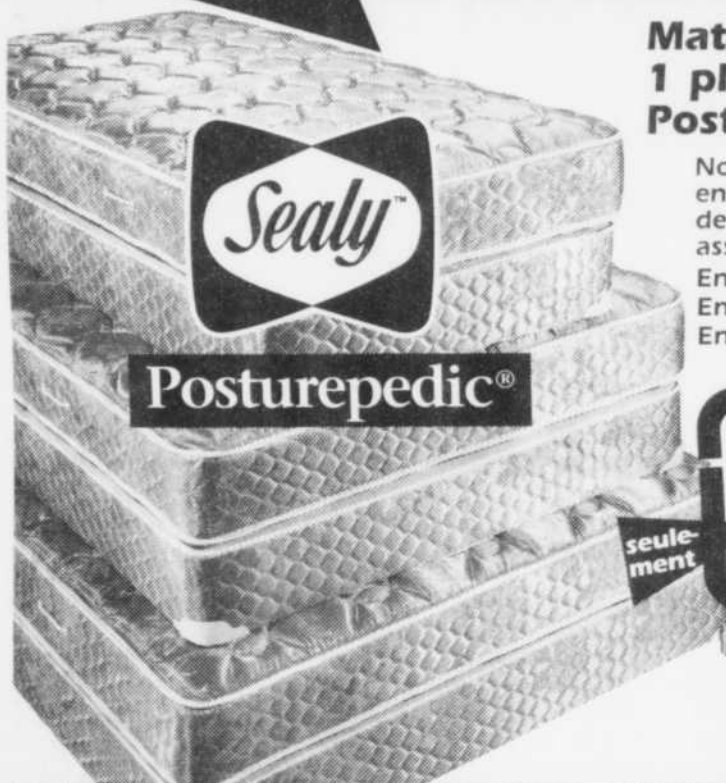


TEMPS LIMITÉ POUR CETTE OFFRE!

GRAND BALAYAGE STOCKS EN SOLDE PARTOUT AU PAYS

Si vous avez des meubles défraîchis, nous avons de superbes solutions! Maintenant à des prix de solde très, très bas!

Salons ■ Salles à manger ■ Chambres à coucher ■ Électroménagers ■ Électroniques et plus!



Matelas et sommier 1 place Sealy Posturepedic!

Notre prix le plus bas sur cet ensemble Sealy Posturepedic de réputation mondiale assurant un repos total.
 Ens. 2 places 549\$
 Ens. grand lit 599\$
 Ens. très grand lit 899\$

PRIX DE SOLDE 399\$
LIVRAISON INCLUSE

LA RÉGLE D'OR DE Léon

'En achetant vos meubles chez Léon, vous achetez la tranquillité d'esprit.'



ACHAT LE PLUS ATTRAYANT!

PRIX DE SOLDE 499\$
LIVRAISON INCLUSE

Valeur traditionnelle!
Élégant canapé réalisé dans un riche motif floral classique avec juponnage plissé et accoudoirs arrondis. Fauteuil à oreillettes 399\$ Causeuse 479\$

ÉCONOMISEZ ENCORE PLUS!
SUR NOS MODÈLES D'EXPOSITION ET NOS FINS DE SÉRIES



ACHAT INCROYABLE!

Super! Les 4 pièces!
Modèle contemporain au fini chêne délavé. L'ensemble comprend une commode, un miroir, une tête de lit pour grand lit et une table de chevet. Armoire en option 249\$

PRIX DE SOLDE 599\$
LIVRAISON INCLUSE



BONI 130\$!
CASSETTE, ETUI ET PILE DE 1,5 H GRATUITS

Caméscope compact VHS
Super zoom 18X avec objectif à grand angle et titreuse. Excellent résultat même sous faible éclairage.

PRIX DE SOLDE 599\$
LIVRAISON INCLUSE



ACHAT SENSATIONNEL!

Cuisinière 30 po de nettoyage facile
Minuterie électronique et éléments chauffants à haute performance. Grande table de cuisson.

PRIX DE SOLDE 499\$
LIVRAISON INCLUSE

PLUS NE PAYEZ PAS AVANT 1999!

Aucun acompte! * Aucun intérêt! Aucun paiement mensuel! Aucuns frais! Sur TOUT ce qui se trouve en magasin!



100, rue CHABOT, à proximité des Halles Fleur de Lys QUÉBEC 683-9600



Place de la Cité 2600, boul. Laurier Ste-Foy 657-6902



LA SEULE CHAÎNE DE SUPERMAGASINS DE MEUBLES AU PAYS

SUPER PRIME! Recevez jusqu'à 200\$
de chèques-cadeaux Léon à l'achat d'une cuisinière, d'un réfrigérateur, d'une laveuse ou une sècheuse de marques Whirlpool, Moffat, Frigidaire, GE, Kelvinator (S.V.P. voir conditions en magasin).
 *Ne s'applique pas aux achats antérieurs.

Tous les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les remises "Emportez" ne sont pas disponibles sur tous les articles. Voir en magasin pour connaître les régions où la livraison est assurée. Non applicable sur les achats précédents et les articles démarqués. Renseignez-vous en magasin pour d'autres options de paiement.

*S.A.C. Toutes les taxes applicables sont dues au moment de l'achat. Le solde est dû le 15 janvier 1999. Des montants minimum d'achat peuvent s'appliquer afin d'être qualifié aux plans de paiements différés. Les prix, termes et conditions peuvent varier selon les régions. La sélection peut varier selon les magasins.